

40

La société de bien-être au XXI<sup>e</sup> siècle

Jean-Louis Laville



L'EMPLOI

Le futur du travail



# Le futur du travail

## Le débat Français

Jean Louis Laville

**Fafo**

© **Forskingsstiftelsen Fafo 1999**

**ISBN 82-7422-280-6**

**Illustration de la couverture: Jon S. Lahlum**

**Design de la couverture: Kåre Haugerud**

**Impression: Centraltrykkeriet AS**

## Table des matières

Préface .....	5
<b>Introduction: De la période d'expansion aux mutations .....</b>	<b>8</b>
La double crise .....	10
Le modèle anglo-saxon .....	12
Le modèle continental européen .....	15
Workfare et insertion .....	18
<b>1 les principales positions en présence .....</b>	<b>23</b>
1.1 Sacrifier l'emploi pour retrouver le travail .....	23
1.2 Combattre l'effritement du salariat .....	29
1.3 Envisager la fin du travail .....	35
<b>2 Futur du travail et réalité socio-économique .....</b>	<b>41</b>
2.1 La tertiarisation de l'économie: un changement fondamental .....	42
2.2 La réduction du temps de travail: un rempart contre l'accroissement des inégalités .....	45
2.2 L'économie solidaire: un levier pour la création de nouvelles activités .....	50
<b>3 Économie plurielle et renouvellement de l'action publique .....</b>	<b>60</b>
3.1 Croissance, redistribution et emploi: une nouvelle donne .....	61
3.2 Du couple marché-État à l'économie plurielle .....	66
3.3 Un changement dans les modalités de l'action publique .....	70
Reports from The Welfare Society in the 21st Century .....	74



## Préface

Ce rapport est l'un des produits résultant d'un projet intitulé *La société de bien-être au XXI<sup>e</sup> siècle*. Ce projet a été financé par la Confédération générale des syndicats norvégiens (*Landsorganisasjon i Norge - LO*) et le Parti travailliste norvégien à l'occasion de la célébration du centenaire de la Confédération en 1999. Le projet couvre une grande variété de sujets portant notamment sur l'économie et le monde du travail, la vie quotidienne et la société civile, les services sociaux, la sécurité sociale et les répartitions de l'État-providence. Une nombre de publications montrent comment la société norvégienne s'est développée au cours des dernières décennies, et débattent des défis et des opportunités qui se présentent à elle à l'aube du nouveau millénaire.

Le projet est basé sur les contributions des chercheurs en Norvège et à l'étranger. Certains rapports se basent sur des mémoires présentés lors de séminaires, tandis que d'autres sont le résultat de recherches plus approfondies. Une liste de toutes les publications résultant de ce projet – au total, 44 rapports et l'ouvrage de fond intitulé *Entre liberté et Communauté* (en norvégien seulement) se trouve en annexe.

Le projet a été orchestré par un groupe de projet, sous la direction de M. Ove Langeland, et constitué par ailleurs de M. Torkel Bjørnskau, M<sup>me</sup> Hilde Lorentzen, MM. Axel West Pedersen et Jardar E. Flaa, auxquels s'est joint par la suite M. Reid J. Stene. Le groupe a reçu des commentaires constructifs de divers collègues de FAFO (Institut de sciences sociales appliquées) et d'autres sources. M. Jon S. Lahlun a assuré le professionnalisme de la publication du rapport. Le groupe de projet tient à exprimer ici sa gratitude à tous les commanditaires sans lesquels la réalisation du projet n'aurait pu avoir lieu.

Oslo, avril 1999

Ove Langeland

**Jean-Louis Laville** il est chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie, Laboratoire de sociologie du changement des institutions (CRIDA-LSCI), Paris. Il a publié entre autres: *Cohésion sociale et emploi*. Paris: Désclée de Brouwer og *L'Economie solidaire*. Paris: Désclée de Brouwer



Le débat sur l'avenir du travail s'est imposé en France, comme dans d'autres pays européens tel l'Italie, et a donné lieu à l'expression de positions tranchées s'affrontant pour ou contre la fin du travail.

Cette contribution a pour but de synthétiser les principaux arguments en présence. D'abord il convient de comprendre pourquoi la question du travail se révèle à ce point cruciale et apparaît comme une nouvelle question politique. Pour ce faire, il apparaît nécessaire en introduction de rappeler l'importance de l'emploi salarié dans la période d'expansion. Dans les années de croissance dite des "Trente glorieuses" (1945-1975) l'accès à l'emploi stable consacre en effet la hiérarchisation et la séparation des temps sociaux; aux différents âges de la vie, le temps de la production est privilégié au détriment des temps de formation et d'inactivité qui le précèdent et le suivent; dans la journée, le temps de travail régi par le salariat définit des identités d'autant plus fortes qu'il est distinct du temps des loisirs et du temps des obligations domestiques et familiales. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries.

Ce sont ces traits caractéristiques de l'organisation des temps sociaux pendant la période d'expansion qui sont remis en cause depuis une vingtaine d'années par l'ampleur des mutations. Face à une déstabilisation qui touche le coeur de la société et non seulement ses marges, il est possible de caractériser les choix de politiques économiques faits dans les pays considérés et les limites rencontrées par celles-ci. Ces limites expliquent la montée du débat sur l'avenir du travail qui peut être présenté en deux grandes parties.

La première partie précise les termes de la discussion opposant les défenseurs du travail comme facteur privilégié d'appartenance à la société, qui peuvent s'inscrire dans la lignée libérale ou social-démocrate, aux partisans d'une diminution de la place du travail dans l'organisation sociale. Toutefois, au-delà de désaccords fondamentaux, la confrontation de ces différents courants de pensée à la réalité évolutive fournit les éléments pour déterminer dans une seconde partie quelles sont les questions principales qui peuvent être retenues pour alimenter la réflexion européenne sur le futur du travail.

## Introduction: De la période d'expansion aux mutations

Après la seconde guerre mondiale, l'uniformisation des modes de vie autour de l'emploi salarié accentue la place essentielle prise par le travail dans la modernité. Le travail salarié devient central dans une société où il importe en premier lieu de développer la production. Le paradigme de la croissance selon lequel la rareté est la source du malheur des hommes et de leurs conflits ne peut qu'être conforté par la perspective d'un dépassement définitif de la rareté qu'offre la période d'expansion. Les transferts de main d'oeuvre conséquents sont facilités par la valorisation sociale dont ils font l'objet.

La question qui se pose pour expliquer ce constat est celle des raisons pour lesquelles l'emploi salarié, qui n'était jusqu'alors qu'une forme de travail parmi d'autres, est devenu la norme définissant le travail à tel point que l'on a pu parler de "société salariale"<sup>1</sup>.

Le développement du travail salarié s'il repose sur l'extraordinaire ampleur des gains de productivité n'aurait pas été concevable sans le mouvement continu vers l'emploi industriel entretenu par l'exode rural, l'immigration et l'essor de l'activité professionnelle des femmes. Contrairement au dix-neuvième siècle cette augmentation du salariat ne peut s'expliquer par la mise au travail forcé. Plutôt que d'invoquer<sup>2</sup> le triomphe d'une servitude volontaire cette évolution amène à souligner l'ambivalence du travail moderne, indissociablement vecteur d'exploitation et d'émancipation. Le travail donne lieu à l'appropriation de la plus-value par les détenteurs des moyens de production qui la considèrent comme un simple facteur de production; il appartient comme tel à la sphère de l'hétéronomie, "ensemble des activités spécialisées que les individus ont à accomplir comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préétablie"<sup>3</sup>. Ceci dit, en dépit de la dépossession qu'il induit, de l'hétérorégulation et de la fonctionnalité qui l'imprègnent, le travail typique de la période d'expansion permet néanmoins l'accès à la sphère publique par trois dimensions.

<sup>1</sup> Comme le fait R. CASTEL, Chapitre VII: La société salariale, in *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>2</sup> Comme A. ARENDT, *Condition de l'homme moderne* (traduction Française), Paris, Calmann-Lévy, 1983.

<sup>3</sup> Ainsi que le rappelle A. GORZ, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Paris, Editions Galilée, 1988, p. 49

- La première est constituée par la médiation monétaire entre l'employeur et le travailleur propre au travail effectué en vue d'un échange monétaire impliquant un tiers, le destinataire des biens et services produits. Cet échange peut prendre deux formes, celle de l'échange marchand et celle de l'échange non marchand. L'échange est marchand quand les biens et services produits sont payés directement par les clients qui les acquièrent sur le marché; l'échange est non marchand quand ils sont payés indirectement par les contribuables pour la satisfaction de besoins pris en charge par les ressources publiques en fonction de normes collectives. A ces deux formes d'échange correspondent respectivement l'entreprise dans laquelle les propriétaires attendent un retour de leur capital investi et l'administration qui agit conformément à un choix réputé conforme à l'intérêt général. Dans les deux cas le travail s'éloigne de la sphère domestique, il prend une portée universelle parce que son produit est échangeable et il manifeste le statut de membre de la société dans son ensemble.
- La deuxième dimension tient à l'identité au travail. Le travail s'exerçant dans le cadre d'une coopération productive génère un processus de reconnaissance par les autres, inscrit dans un jeu de forces sociales. Le travail génère une socialisation secondaire<sup>4</sup> des individus par l'immersion dans un groupe confronté à un même champ de pratiques et de contraintes. Autrement dit, le travail dépasse en qualité et en quantité ce qui serait fourni dans le cadre d'une auto-production. La professionnalité détenue par le producteur, dont il prend conscience dans les interactions avec ses collègues, confère une technicité particulière au travail; il ne s'agit pas de faire ce que quelqu'un d'autre pourrait faire s'il disposait du temps nécessaire mais d'apporter une contribution personnalisée grâce à la détention de connaissances ou de savoir-faire aussi minimes soient-ils. Quand elle est niée par l'organisation formelle de la production, la professionnalité, gage de dignité, se réfugie dans des pratiques clandestines où s'éprouve l'écart entre le travail et la standardisation censée le régir. C'est en cela que, même si elle n'est pas reconnue dans l'entreprise ou l'administration, la technique à laquelle se confrontent les salariés de base est génératrice de savoirs sociaux et de relations inter-personnelles. Même dans les travaux les plus parcellisés la sociologie du travail a décelé l'existence d'un informel dans

<sup>4</sup> Cf. à ce sujet C. DUBAR, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelle*, Paris, Armand Colin, 1991.

lequel s'exprime un consentement paradoxal: la contribution à l'effort productif passe par une appropriation du travail qui est une revendication d'autonomie. Le rêve taylorien d'une industrie où les tâches seraient entièrement prescrites et indépendantes du travail vécu s'avère irréalisable.

- Enfin la troisième dimension est la participation à un collectif détenteur de droits. Elle concourt à la socialisation secondaire par l'affirmation de l'appartenance à la communauté politique, de laquelle le travailleur tire un pouvoir de négociation grâce à un système de représentation des salariés.

La socialisation autour du travail possède ainsi une autonomie relative parce qu'elle est distancée de l'employeur par la relation monétaire, marchande ou non marchande, gouvernant l'échange de biens et services et par la mise en oeuvre de techniques productives au sein d'un collectif de production doté de certains droits. Le travail rémunéré dans l'entreprise ou l'administration contribue à l'insertion sociale parce qu'il affranchit des liens privés pour ouvrir l'accès à la sphère publique. Le contrat de vente du travail le qualifie comme du travail en général, les obligations du travailleur font l'objet de règles de droit et il ne peut lui être demandé que ce qui est spécifié dans le contrat. Dans la société salariale de la période d'expansion, le travail, créateur d'une valeur d'usage socialement reconnue et accomplie dans la sphère publique, est donc indissociable de la citoyenneté.

## La double crise

Néanmoins dès la fin des années 1960 émergent de nouveaux mouvements sociaux<sup>5</sup> remettant en cause la croyance dans le progrès, auparavant consensuelle. Le manque de possibilité d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation individuelle et collective, est critiqué au même titre que l'approche standardisatrice de la demande orientant l'offre vers les biens de masse et vers des services stéréotypés. Se fait jour l'exigence d'une plus grande 'qualité' de la vie; de plus en plus, s'oppose à la croissance qualitative la revendication d'une croissance qualitative. Il s'agit de "substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie"<sup>6</sup>. de prendre en compte les

<sup>5</sup> A. TOURAINE, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978.

<sup>6</sup> G. ROUSTANG, *La lutte contre l'exclusion sociale: mesures spécifiques ou transformation du système qui la produit*. Communication à l'Université de Virolles, 1988.

dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préservation de l'environnement, de rapports entre les sexes et les âges...

Les nouveaux mouvements sociaux sont sous-tendus par des évolutions socio-démographiques. Vieillesse de la population, diversification du profil des ménages, progression de l'activité féminine; toutes ces données remettent en cause l'uniformisation qui s'était imposée pendant la période d'expansion. Bien que les vagues protestataires auxquelles ces mouvements donnent lieu soient disparates, ils commencent néanmoins à fragiliser le dogme de la croissance en popularisant les thèmes de la croissance zéro, de la dénonciation des dégâts du progrès, de la réappropriation de la vie privée et de l'espace public que défendent des protestations anti-nucléaires, écologistes ou féministes. Les aspirations à l'autonomie éclosent aussi dans le travail, elles prennent la forme de retraits individuels et de violentes révoltes collectives chez les ouvriers sans qualification. Ces revendications, malgré leur éparpillement, abordent toutes confusément une réflexion sur la sortie de la société structurée par la lutte contre la rareté.

On le voit, au moment où la synergie marché-Etat atteignait son plein rendement, elle a été l'objet d'une première crise dans laquelle était remis en cause le consensus propre au régime économique de la période de croissance. Cette crise de valeurs a été suivie par une seconde crise, qualifiée de "crise économique". Si elle se superpose à la première, cette seconde crise porte moins sur la fin que sur les moyens au sens où elle n'est pas d'origine culturelle mais vient essentiellement de changements dans les marchés et les techniques.

Pour ce qui est des marchés, un ralentissement de la hausse de la demande se généralise pour l'ensemble des produits de base dans les pays développés. Chacun d'entre eux cherche alors à augmenter ses exportations ce qui provoque, avec l'entrée en scène de nouveaux pays producteurs, une exacerbation de la concurrence internationale. En conséquence, la compétitivité devient essentielle sur des marchés très concurrentiels où la qualité représente un atout comme moyen de différenciation. Une nouvelle façon de produire associée à de nouvelles formes de marché se profile.

Les modifications dans les marchés se conjuguent avec les transformations liées aux technologies nouvelles. En effet, par l'accélération de la vitesse de transmission de l'information, sa miniaturisation et la baisse de coûts induite, elles sont le support d'une véritable "révolution de l'information" qui bouleverse l'ordre

productif établi. Il s'agit d'une destruction créatrice<sup>7</sup> induite par l'introduction de l'électronique, de l'informatique et de nouveaux matériaux.

La demande a changé de nature. En l'occurrence, elle n'est plus le moteur puissant capable d'entraîner l'ensemble d'une production nationale. Elle est une demande-arbitre qui sélectionne les entreprises performantes. La notion de part de marché devient prédominante car c'est la seule variable sur laquelle une intervention est possible en l'absence de politique de relance économique coordonnée entre différents pays. Malgré la variété des choix nationaux, dans la plupart des politiques économiques inspirées par la crise, dominent les contraintes de maîtrise des salaires et des coûts. Ce sont en fait les principaux systèmes d'interprétation issus du keynésianisme de l'après-guerre qui sont ainsi remis en cause et perçus comme historiquement datés<sup>8</sup>.

Enfin, l'efficacité de l'Etat-providence était grandement liée à sa capacité à trouver des mécanismes d'assurance dans des rapports sociaux homogénéisés par le salariat, il est donc logique que la crise économique en obligeant à des restructurations au sein de l'appareil productif ait provoqué des difficultés financières pour l'Etat social dont les ressources dépendent du niveau de la production nationale

Face à ces contraintes, les réactions des différents pays n'ont toutefois pas été identiques. Deux grandes tendances se sont affirmées qui peuvent être présentées comme le modèle anglo-saxon et le modèle continental européen.

## **Le modèle anglo-saxon**

Le modèle anglo-saxon, tel qu'exemplifié dans les politiques suivies dans les années 1980 aux États-Unis et au Royaume-Uni, a pris appui sur les problèmes rencontrés par l'Etat-providence pour tenter de diminuer son rôle et laisser le jeu du marché établir de nouvelles règles en matière de gestion du travail.

Certes, il est vrai que grâce à ces ajustements les États-Unis par exemple ont créé de nombreux emplois: la fluidité du marché du travail a ainsi permis une croissance de plus de 7,5 millions d'emplois entre 1990 et 1995. Cependant, cette capacité à réduire le chômage, qui a autorisé certains à parler de la réussite

<sup>7</sup> J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie* (traduction française), Paris, Payot, 1941.

<sup>8</sup> J. FREYSSINET, *Les mécanismes de création-destruction d'emplois*, Paris, IRES (ronéo), 1989.

américaine contrastant avec l'échec européen en matière d'emploi, ne peut être isolée des modifications ayant affecté le travail.

A cet égard le phénomène du sur-travail est à noter. Selon les calculs de Schor<sup>9</sup>, en 1987 les Américains travaillaient en moyenne l'équivalent d'un mois de plus sur l'année par rapport à 1969. Dans le secteur manufacturier, ils travaillent chaque année l'équivalent de deux mois de plus que les Français ou les Allemands. Au cours des années 1980, alors que plus d'un million de postes ont été supprimés dans les usines, les heures supplémentaires ont augmenté au rythme de 50% par an, les entreprises compensant le coût des heures supplémentaires en baissant le salaire de base. Pour garder un niveau de vie égal à celui de 1973, le salarié américain doit travailler 245 heures de plus par an. C'est donc la diminution du coût salarial qui est déterminante dans l'évolution des secteurs traditionnels et encore plus dans les activités nouvelles de services puisque si les salariés employés dans l'industrie subissent un sur-travail, c'est qu'ils préfèrent garder leur poste plutôt que de rechercher du travail dans les services où les types d'emplois correspondent trop souvent à des temps partiels, des engagements temporaires et des salaires encore plus bas. Depuis vingt ans, le revenu moyen des ménages a stagné et le salaire réel hebdomadaire a baissé de 3% de 1979 à 1995, soit près de 20% si l'on prend comme indicateur le salaire déflaté c'est-à-dire calculé comme si les prix n'avaient pas bougé. La rémunération totale réelle (salaire et avantages sociaux) n'a progressé que de 0,7% par an de 1973 à 1993 contre 3% au cours des vingt années précédentes, les salaires réels de certaines catégories ont baissé sur la même période: de 20 à 27% pour ceux ne bénéficiant que d'une éducation secondaire et ayant dû abandonner la "high school", la hausse de 0,2% du revenu familial médian réel pour la même période s'expliquant essentiellement par l'accroissement de 42% à 53% du nombre des ménages où l'épouse travaille.<sup>10</sup>

L'autre face de la création d'emplois est donc la détérioration des conditions de vie et l'augmentation des inégalités attestée par le nombre de "working poors". Toujours de 1973 à 1993 les revenus réels moyens des ménages ont progressé respectivement de 18% et 9% pour les deux quintiles les plus favorisés mais baissé

<sup>9</sup> The Overworked American, The Unexpected Decline of Leisure, Basic Books, New-York, 1991 ; cité par M.R. ANSPACH, "L'archipel du Welfare américain, âge d'abondance, âge de pierre", in la *Revue du Mauss*, Vers un revenu minimum inconditionnel?, n° 7, 1er trimestre 1996 et cité par A. LIPIETZ, *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, Ed. La Découverte, 1996.

<sup>10</sup> *Rapport annuel 1995* du "Council of Economic Advisors".

pour les autres à concurrence de 15% pour le quintile le plus pauvre<sup>11</sup>. “Les 20% les plus pauvres se sont appauvris, les 20% les plus riches se sont enrichis”<sup>12</sup> avec “une nette progression de la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté: 11,4% en 1978 (point bas après deux décennies de réduction de ce taux), 14,5% en 1994”<sup>13</sup>. Les États-Unis comme le Royaume-Uni, ont vu s’élargir l’éventail des salaires, les écarts de rémunérations de plus en plus marqués accentuant “les problèmes que posent l’incitation au travail, la pauvreté et l’exclusion sociale”<sup>14</sup>.

En somme, la voie adoptée pour relancer l’économie produit des pathologies sociales qui deviennent un sujet d’inquiétude majeur aux États-Unis. De nombreuses publications tirent la sonnette d’alarme en montrant qu’une “sous classe” s’est formée, que la classe moyenne est tirée vers le bas, que l’accroissement des inégalités est tel qu’il contribue à la montée de l’insécurité. Les minorités sont les premières touchées: un tiers des jeunes noirs entre 20 et 30 ans sont sous contrôle de la justice (emprisonnés, en période de probation ou libérés sur parole). Les experts pourtant orthodoxes de l’OCDE pensent que de telles évolutions remettent en cause “l’avenir économique à long terme de la nation”<sup>15</sup>.

Le modèle anglo-saxon, dont les performances en termes d’emploi apparaissent remarquables, se révèle beaucoup plus fragile si l’on intègre des données sur la pauvreté et la précarité. Il faudrait d’ailleurs y ajouter des informations sur la variation de la population active: aux États-Unis 10% des hommes âgés de 25 à 50 ans ne participent pas au marché du travail et au Royaume-Uni la population active a baissé de 400.000 personnes entre 1990 et 1995 alors qu’elle augmentait dans d’autres pays, par exemple de 500.000 personnes en France.

<sup>11</sup> Council of Economics Advisors, op. cit.

<sup>12</sup> Comme le résume A. LIPIETZ, op. cit., p. 53, reprenant les données de L. D’ANDREA TYSON sur l’ensemble des ménages américains par quintile (tranche de 20% = 1/5ème des ménages).

<sup>13</sup> Cf. J. GADREY et F. JANY-CATRICE, *Créer plus d’un million d’emplois dans le commerce de détail pour la baisse des charges sociales en s’inspirant du modèle américain? L’erreur économique*, document de travail de l’Appel des Economistes pour sortir de la pensée unique, février 1998.

<sup>14</sup> OCDE, *L’étude de l’OCDE sur l’emploi*, Paris, 1995.

<sup>15</sup> Pour une synthèse particulièrement documentée et rigoureuse de la question sociale aux États-Unis, cf. W.J. WILSON, *The Truly Disadvantaged. The inner City, the Underclass and Public Policy*, University of Chicago Press, 1987.



En tout cas, ce modèle anglo-saxon aux effets mitigés ne peut être interprété comme une nouveauté; il constitue plutôt la réactualisation, dans les mutations contemporaines, d'une tradition d'Etat-Providence résiduel caractérisé par une intervention étatique subsidiaire, qui ne peut répondre aux besoins de l'individu qu'en cas de défaillance de la famille et du marché<sup>16</sup>. La priorité du marché par rapport à l'Etat y est réaffirmée, seuls les marginaux de la société ont droit à une protection institutionnalisée. Dans ce contexte, les programmes pour l'emploi et la formation se confondent largement avec la politique de lutte contre la pauvreté. L'intervention publique, guidée par la théorie du capital humain, se focalise sur les personnes défavorisées ayant un niveau de ressources inférieur au seuil de pauvreté officiel et un cumul de handicaps, ce qui "occulte toute réflexion sur les dynamiques économiques et sociales de création et d'éviction de l'emploi"<sup>17</sup>. La marginalisation accrue de certaines de ces populations relevant autant des politiques de répression que de politiques sociales engendre dans cette vision centrée sur l'individu un débat amalgamant les différentes catégories de personnes démunies pour s'interroger sur leur moralité: conséquence, le "Welfare" s'infléchit pour ces publics vers le "Workfare", le travail obligatoire devant agir comme un retour à la normalité et réduire la dépendance à l'aide sociale. Cette tendance à imposer le devoir de travail en contrepartie des prestations sociales fait peser la menace du travail forcé sur les pauvres comme en témoignent les nombreuses attaques contre la culture de l'assistance dans laquelle seraient enfermées les "welfare mothers", utilisant à leur profit l'argent des contribuables au lieu de chercher du travail<sup>18</sup>.

## Le modèle continental européen

Dans la plupart des pays européens, la tradition de l'Etat-Providence diffère largement de cette caractéristique du modèle anglo-saxon. Par-delà les spécificités nationales, l'Etat-Providence y a une vocation plus universaliste, basée sur le principe d'une citoyenneté sociale se concrétisant par des transferts sociaux et des

<sup>16</sup> H. HECLLO, *Modern Social Politics in Britain and Sweden*, Yale University Press, New Haven - London, 1974.

<sup>17</sup> C. PEREZ, La "politique publique d'emploi" américaine, in J.C. BARBIER, J. J. GAUTIE (dir.), *Les politiques d'emploi*, (à paraître), p. 19.

<sup>18</sup> Pour des exemples de cette littérature abondante sur les effets pervers du welfare et une explication de l'obsessionnelle référence aux "lonely mothers", cf. M.R. ANSPACH, op. cit.

services publics développés financés par l'impôt et destinés à préserver l'égalité des chances, ou une conception plus corporatiste organisée autour de l'idée d'une prévoyance obligatoire et d'une assurance complétée par des politiques sociales pour les populations n'ayant pu s'ouvrir des droits par le biais du versement de cotisations<sup>19</sup>.

L'Etat-providence jouit donc d'une légitimité supérieure et le chômage n'a pas entraîné de changement radical. Les salaires minimums ont été maintenus de même que les systèmes de relations professionnelles et le marché n'a pas été considéré à lui seul comme le garant d'une amélioration de la situation de l'emploi. Les équilibres antérieurs ont toutefois entraîné des contestations sur le rôle de l'Etat social et de nouvelles formes d'intervention publique ont été introduites avec la volonté d'adapter le rôle de l'Etat. Ce sont en particulier les politiques actives de l'emploi au sein desquelles les politiques les plus innovantes ont été basées sur de nouvelles formes de travail liant activité productive et insertion sociale. Ces mesures s'inspirent d'un constat simple. Il existe un ensemble de besoins non satisfaits d'un côté et de l'autre un nombre important de chômeurs, il semble alors logique de promouvoir la création de postes dans des activités répondant à de nouvelles demandes.

En France, les contrats emploi-solidarité (CES) sont des contrats de travail destinés à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de personnes sans emploi par le "développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits". L'état verse une contribution variant de 85 % à 100 %. Au nombre approximatif d'un demi-million chaque année, ils sont proches des ABM (Arbeits Beschaffung Massnahmen) en Allemagne. De la même manière que pour les CES en France, l'État allemand finance environ 80 % des coûts salariaux de ces salariés durant une ou deux années et escompte qu'à terme, grâce à cette aide, les employeurs parviendront à prendre en charge complètement le coût de ces postes.

Ainsi, l'ampleur du chômage a amené des pays qui disposaient d'une tradition forte en matière d'État-providence à déployer un espace de traitement social du chômage. Ce traitement social du chômage traduit un changement important; d'une part il tente d'articuler politiques sociales et accès à l'activité économique à partir de la conviction selon laquelle la participation à la sphère économique est

<sup>19</sup> Voir les ouvrages classiques sur l'Etat-Providence dont Esping-Andersen et C. Jones: ESPING ANDERSEN, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princetown University Press, Princetown, 1990 ; C. JONES, *New Perspectives on the Welfare States in Europe*, Routledge, Londres, 1993

un des principaux vecteurs d'intégration sociale; d'autre part il introduit des statuts de travail se situant entre emploi et assistance.

En effet tous les programmes mentionnés ci-dessous manifestent une rupture avec la norme de l'emploi salarié à durée indéterminée et à plein temps. L'accès à un travail pour une durée limitée est considéré comme positif en lui-même et rendu possible par l'introduction de statuts intermédiaires permettant une baisse des charges de personnel pour l'employeur grâce à un financement public. Le circuit court établi entre une nouvelle forme de redistribution et un élargissement de l'offre du travail l'est ainsi au prix de plusieurs limites. Les publics sont définis, ce sont des activités réservées à des catégories particulièrement défavorisées; les domaines sont limités: ce sont des tâches d'intérêt collectif non remplies par l'initiative privée; les organismes d'accueil sont désignés: ce sont des établissements des secteurs public, des collectivités locales, ou des associations. Sans remettre en cause ce traitement social du chômage car il a permis d'éviter bien des exclusions définitives, ses limites apparaissent évidentes avec le temps.

La première limite tient à la logique des places disponibles qui supplante la logique d'itinéraire personnel à l'image de ce qui se passe trop souvent dans la formation. Quelles que soient les préoccupations qualitatives de départ, la pression exercée par le volume du chômage est telle qu'elle entraîne un glissement vers les objectifs quantitatifs. Il s'agit de "faire du chiffre". Si de fortes garanties sont prises au début des programmes pour empêcher qu'ils ne se substituent à des emplois réguliers des secteurs privé ou public et pour qu'ils soient vecteurs d'une réelle insertion, ils se retrouvent progressivement grignotés. "Dans les communes notamment, dont les effectifs sont en baisse régulière, il est difficile d'éviter que certaines tâches ne soient maintenues et prises en charge par des personnes bénéficiant de ces programmes. Cette poursuite du service public par d'autres moyens a fait naître, aux marges du service officiel, un marché du travail particulier où des tâches peu qualifiées sont effectuées dans le cadre de contrats de travail de courte durée et mal rémunérés"<sup>20</sup>.

Le traitement social du chômage devient le fondement d'un second marché du travail permanent, sur lequel cependant, les chômeurs continuent à n'être employés que de façon temporaire. Elles n'arrivent pas à jouer un rôle effectif de transition entre le chômage et l'emploi durable. Comme en Allemagne où six mois

<sup>20</sup> P. AUER, Emploi, marché du travail et stratégies de lutte contre le chômage in *Chroniques internationales du marché du travail et des politiques de l'emploi 1986-1989*. Paris: La Documentation française, 1990, p. 56.

après leur sortie 43 % des bénéficiaires ont recommencé une ABM, 23 % se retrouvent au chômage, en formation ou inactifs. Les résultats des CES sont loin d'être probants pour ce qui est de la réintégration dans l'emploi. "Les jeunes sortant du système scolaire en 1989 se trouvaient fin 1991 plus souvent au chômage lorsqu'ils étaient passés par un CES que lorsqu'ils avaient suivi un autre cursus, et ce à tous les niveaux de qualification"<sup>21</sup>. Les chômeurs adultes tirent mieux parti de leur passage en CES "mais leur mode d'insertion se fait le plus souvent sous la forme d'un second CES, surtout lorsqu'ils sont âgés, et leurs chances de retrouver un emploi demeurent faibles"<sup>22</sup>. Au total sur les 611.200 personnes qui ont achevé un CES en 1994, plus du tiers se sont immédiatement retrouvés au chômage<sup>23</sup>.

## Workfare et insertion

Pour ce qui est de la France, l'incapacité à restaurer le plein emploi, y compris en utilisant le traitement social du chômage, a débouché sur l'instauration d'un revenu minimum d'insertion en 1988. La France s'était longtemps interdite de verser un revenu aux personnes sans ressources en capacité de travailler et si elle s'y résout, un quart de siècle plus tard que l'Allemagne ou les Pays-Bas, c'est bien parce que la société n'arrive pas à procurer un emploi à tous et que les situations concrètes des victimes du "chômage d'exclusion" ne peuvent guère être ignorées. Ceci dit, en liant droit à une allocation et contrat d'insertion, la France s'est singularisée par rapport à ses voisins européens en refusant l'instauration d'un revenu de type purement assistanciel. Le refus de l'assistance se traduit par l'instauration d'une forme de conditionnalité. L'octroi d'un revenu doit s'accompagner de l'élaboration d'un contrat d'insertion négocié entre le bénéficiaire et la collectivité.

<sup>21</sup> Selon les termes de M. ELBAUM, Les activités intermédiaires: une sphère d'insertion "autonome" et un mode de partage du travail "par défaut", *Travail et emploi*, octobre, 1994, p. 234.

<sup>22</sup> Toujours selon M. ELBAUM, op. cit., pp. 238-239.

<sup>23</sup> Cf. Les contrats emploi-solidarité débouchent rarement sur un travail, *Le Monde*, 27 mars 1995.

Mais la conditionnalité construite à travers le RMI n'est pas sans ambivalence. Ce revenu minimum d'insertion demeure ambigu dans son couplage contractuel<sup>24</sup> entre allocation et insertion; la raison en est dans la "persistance des incertitudes sur son contenu juridique et technique"<sup>25</sup>. La loi du 1er décembre 1988 relève d'un "compromis [...] entre deux options contraires qui restent très fortes - puisque re-déployables à tout moment: une option privilégiant un revenu minimum général ou une allocation universelle distribuée a priori et permettant d'assurer des conditions d'existence à partir desquelles des opérations d'insertion deviennent envisageables ou pour le moins négociables avec les personnes en difficulté; une option pour laquelle l'engagement de l'allocataire est la condition sine qua non du versement de l'allocation, une garantie d'absence d'effets pervers du dispositif (type désincitation au travail)...". La première option constitue une forme inconditionnelle de revenu; ressortant d'un droit fondateur et premier, elle est la condition pour construire contractuellement avec les bénéficiaires des actions d'insertion. La deuxième option privilégie le renversement des termes: l'engagement contractuel sur le versant de l'insertion est condition de l'ouverture du droit au versement de l'allocation.

L'analyse des débats parlementaires montre comment entre ces deux options va tenter de se bâtir un compromis qui ne cessera pas d'induire une incertitude sur le contenu du contrat. La conditionnalité propre au RMI passant par la négociation

<sup>24</sup> On ne reviendra pas ici sur les nombreux écrits qui montrent l'amalgame de deux types de contrat, celui de droit civil et le contrat tel qu'il est utilisé dans le travail social et les pratiques psychopédagogiques. Dans cette dernière perspective, le mécanisme contractuel suppose bien l'examen de la situation de l'intéressé comme dans les pratiques du travail social ainsi qu'un engagement psychologique et moral qui le lie à des personnes de référence en contrepartie de l'allocation du RMI. Cet engagement fonde une forme de soutien éducatif qui, couplé à une aide matérielle, constitue le ressort du contrat psycho-pédagogique dont la visée est de permettre de déconstruire des rapports de dépendance. Mais cette perspective se conjugue avec une perspective plus strictement juridique qui a fait l'objet de discussions après lors des débats au parlement, en particulier sur l'identification des contractants et leurs obligations, sur le contenu du contrat, son régime juridique de droit public et son contentieux. Cf. par exemple, X. PRETOT, "Le droit à l'insertion", in E. ALFANDERI (dir.), *L'insertion*, Paris, Sirey, 1990, p. 639 sq. De même, Robert Castel et Jean-François Laé montrent le caractère multivoque de la notion de contrat dans le RMI, tout à la fois contrat pédagogique, contrat de travail et contrat d'administration (R. CASTEL, J.F. LAE J., "La diagonale du pauvre", in R. CASTEL, J.F. LAE, *Le revenu minimum d'insertion. Une dette sociale*, Paris, Editions de l'Harmattan, 1992, p. 24 sq.).

<sup>25</sup> F. CHATEAURAYNAUD, L.H. CHOQUET, *Enquête sur les archives administratives du RMI. Note n° 2: ligne du contrat d'insertion*, CEE, ronéo, avril 1991, p. 17. Les citations suivantes renvoient à ce même texte.

du contrat avec les intéressés demeure donc incertaine et générale et “la résolution pratique de l’articulation visée” entre allocation d’un revenu et pratique d’insertion a été renvoyée sur le local. Schématiquement, il en résulte dans les pratiques quotidiennes un éclatement des formes d’articulation entre allocation et insertion autour de deux pôles extrêmes. D’un côté, des contrats d’insertion qui maintiennent un lien avec la société mais qui souvent induisent une dépendance des plus démunis ou des plus fragiles des citoyens à l’égard des instances politico-administratives locales; cette dépendance instaure une relation tutélaire locale sur les bénéficiaires du RMI sous couvert de la fiction de l’égalité contractuelle. De l’autre, l’absence de contrats d’insertion ou l’existence de contrats d’insertion “fictifs” qui valident une incondtionnalité de fait de l’allocation versée: rien n’est demandé aux bénéficiaires du RMI en contrepartie de l’allocation qu’ils reçoivent. Mais ne rien exiger, c’est reconnaître que la société ne se donne pas les capacités et les moyens de ses obligations, obligations telles qu’elles ressortent du contrat passé avec les bénéficiaires, en particulier sur le plan de l’insertion professionnelle. Les autres formes d’insertion, dites sociales, ne seraient dès lors que des ersatz d’insertion conduisant les personnes à n’occuper qu’une place subalterne dans la société sans véritable utilité sociale et à n’accéder qu’à un statut social sans légitimité. Le renvoi au local de l’articulation entre allocation et insertion génère donc des inégalités entre allocataires, tant du point de vue des possibilités concrètes d’insertion que des risques de dépendance vis à vis des institutions locales. En 1988, moins d’un allocataire du RMI sur deux est signataire d’un contrat d’insertion. Le faible taux de contractualisation peut illustrer les insuffisances des actions publiques d’insertion. Il peut être également interprété comme le signe d’une conditionnalité faible où le droit à un revenu prime sur l’effort d’insertion demandé aux allocataires.

Cette ambivalence explique les appréciations divergentes portées sur le RMI comparé au workfare. Certains<sup>26</sup> auteurs insistent sur les convergences entre la problématique française de l’insertion et celle du workfare. Selon Donzelot et Jaillet, les politiques d’insertion en France et celles du workfare aux États-Unis préfigurerait l’émergence d’une nouvelle conception du social dont les traits communs seraient:

<sup>26</sup> P. ROSANVALLON, *La nouvelle question sociale. Repenser l’Etat-providence*, op. cit., J. DONZELOT et M.C. JAILLET, Europe, Etats-Unis: convergences et divergences des politiques d’insertion, *revue Esprit*, 1997, p.70.

- l'introduction d'une logique de contrat dans l'attribution de certaines prestations sociales. L'insertion remettrait en cause le principe de l'automatisme des prestations. "Ce n'est plus, ou plus seulement, l'état de besoin qui justifie l'allocation, mais la démonstration par celui qui y postule de son engagement dans une procédure d'insertion sociale<sup>27</sup>";
- la montée des politiques spécifiques de l'emploi destinées à des populations cibles, la mise en place de discriminations positives territoriales. En privilégiant des populations ou des territoires, les politiques d'insertion reviendraient sur le principe d'universalité des prestations.

Pour Donzelot et Jaillet, il n'y aurait pas de différences de nature entre les politiques d'insertion et de *workfare* mais une différence de degré. L'insertion à la française serait la version "soft" et le *workfare* américain la version "hard" d'une même évolution des politiques sociales.

D'autres auteurs soulignent davantage les divergences entre insertion et *workfare*. Barbier<sup>28</sup> montre que dans l'insertion, l'activité est négociée entre les autorités publiques et les bénéficiaires, alors qu'elle est imposée dans le cas du *workfare*. Par ailleurs, selon le principe du *workfare*, "le refus d'un travail ou d'une activité imposés par les autorités entraîne des sanctions financières qui restent marginales dans le cas du RMI. La marge de liberté et de choix des personnes semble plus grande en France. Autre différence importante, la logique de l'insertion à la française, contrairement à la pratique britannique, ne "remet pas en cause la légitimité de l'assurance, qui se distingue clairement du revenu minimum (RMI)"<sup>29</sup>. Enfin, les politiques d'insertion se distinguent du *workfare* dans la mesure où les dispositifs emplois aidés n'ont pas été construits comme une contrepartie obligatoire et réservée aux bénéficiaires de telles ou telles indemnités ou minima sociaux. Comme le souligne le CSERC<sup>30</sup>, une des spécificités des minima sociaux français, RMI compris, est que le lien entre le revenu minimum avec sa contrepartie en terme de

<sup>27</sup> J. DONZELOT et M.C. JAILLET, *ibid.*

<sup>28</sup> J.C. BARBIER, *La logique du "workfare" dans les politiques sociales en Europe et aux Etats-Unis: limites des analyses universalistes*, document de travail CEE.

<sup>29</sup> J.C. BARBIER, *ibid.*, p.15.

<sup>30</sup> Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC), *Minima sociaux, entre protection et insertion*, Paris, La Documentation Française, 1997.

recherche d'emploi ou d'action d'insertion est peu affirmé comparé aux autres pays européens.

Passer de l'insertion à la française au workfare supposerait que deux étapes soient franchies:

- l'abandon du caractère négocié du contrat d'insertion dans le RMI, ainsi que la définition et l'élaboration de véritables sanctions financières (diminution du montant des allocations, voire suppression) en cas de refus des emplois ou formations imposés par les autorités publiques;
- la création ou le recentrage des dispositifs d'insertion sur les bénéficiaires de minima sociaux à l'exclusion de tout autre public.

Pour résumer, si les divergences entre modèles anglo-saxon et continental restent marquées, la convergence partielle entre workfare et insertion renvoie bien à un constat général, celui de la déstabilisation de l'emploi salarié. Aucun pays n'y échappe et comme le suggère Krugman<sup>31</sup>, l'accroissement des inégalités aux États-Unis et la montée du chômage structurel en Europe sont les deux manifestations d'une même réalité. Sur un marché du travail peu régulé comme aux États-Unis, les inégalités salariales se renforcent au détriment des travailleurs non qualifiés qui sont par ailleurs les plus touchés par le chômage dans les pays européens où le marché du travail est plus réglementé (salaire minimum, rôle des syndicats dans la négociation collective, indemnisation du chômage,...).

L'impossibilité de restaurer les formes de l'emploi qui avaient prévalu dans la période d'expansion signifie une montée de l'incertitude et de l'insécurité. La conséquence la plus grave en est une crise de confiance dans la démocratie<sup>32</sup>. Beaucoup plus que les comportements des élites, la désaffection sensible vis-à-vis de la politique s'alimente de l'idée selon laquelle, en dépit de promesses électorales, les responsables politiques quand ils sont au pouvoir suivent la même politique à quelques nuances près, qui s'avère inefficace pour endiguer le chômage de masse. Le sentiment domine dans l'opinion publique que les conditions de vie se dégradent quels que soient les changements de gouvernement, ce qui par ailleurs fait le lit des démagogues populistes d'extrême-droite. C'est comme si l'économie suivait

<sup>31</sup> P. KRUGMAN, "L'Europe sans emploi, l'Amérique sans le sou?", *Futuribles*, septembre 1995 (traduit de Foreign Policy, été 1994).

<sup>32</sup> Cf., L. DRIN, *La société française en tendances 1975-1995*, chapitre V-13: Affaiblissement des grands conflits idéologiques et montée d'un sentiment de mal-être, chapitre V-14: Développement de signes d'anomie, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.



son propre mouvement et que la politique se révélait impuissante à en modifier le cours.

Le débat sur l'avenir du travail en France ne peut être abordé sans que cette tendance lourde n'ait été rappelée. Face à l'effritement du salariat qui n'est pas propre à la France, c'est contre le fatalisme qu'ont essayé de lutter tout un ensemble d'auteurs (essayistes, chercheurs, ...) cristallisant par leurs interpellations mutuelles ce qui est devenu un débat récurrent, à la fois très présent et tenu en marge par les principales forces sociales et politiques. C'est donc par rapport à ce souci partagé, de montrer que le renoncement n'est pas inéluctable et que la démocratie peut et doit affronter le problème du futur du travail, qu'il faut situer leurs interventions respectives dont certaines, on le verra, ont même été reprises dans des orientations gouvernementales récentes.

## 1 les principales positions en présence

Les deux premiers types de positions représentées dans le débat s'inscrivent plutôt dans le prolongement des politiques menées au sein des modèles anglo-saxon et continental mais en insistant sur la nécessité de radicaliser les choix qui ont été faits dans chacun de ces modèles. Les auteurs correspondants pensent que, si certaines politiques économiques se sont révélées plus pertinentes que d'autres, les modalités d'application trop timorées n'ont pas permis d'atteindre jusqu'ici les objectifs souhaités en matière de lutte contre le chômage.

### 1.1 Sacrifier l'emploi pour retrouver le travail

Ce sont d'abord des théoriciens et idéologues libéraux qui se situent dans une telle posture. Leur argument principal consiste à prétendre que le problème du chômage est français et européen ce qui revient à valoriser le modèle anglo-saxon qui aurait emprunté la seule voie susceptible de restaurer l'accès au travail pour tous. Nous sommes confrontés "depuis 1975 à un cruel dilemme entre l'emploi d'une part et la protection sociale des travailleurs d'autre part"<sup>33</sup> comme le dit B. Majnoni d'Intignano. "L'Europe a choisi la première branche de l'alternative, préférant abriter

<sup>33</sup> B. Majnoni d'Intignano, *L'usine à chômeurs*, Plon, Paris, 1998 ; ouvrage résumé par un article ayant le même titre dans la revue: *Commentaire*, Automne 1997.

des “exclus protégés”, et l’Amérique, la seconde, préférant au contraire les “trimeurs intégrés”. Prudemment, elle reconnaît que le modèle américain n’est pas sans défauts puisqu’il peut “obliger les travailleurs à se qualifier ou à travailler pour des salaires de misère et pour survivre”<sup>34</sup> mais des théoriciens libéraux n’ont pas cette précaution et se contentent d’opposer la relative réussite américaine à l’échec européen. Ils se basent pour ce faire sur des éléments vagues ou centrés sur la période récente comme M. Godet qui met en exergue la Grande-Bretagne échappant selon lui à la crise des autres pays européens et les États-Unis créateurs de “10 millions d’emplois ces quatre dernières années, dont la plupart sont maintenant dans les services qualifiés et pas seulement dans les petits boulots”<sup>35</sup>. De tels constats trop sélectifs rappellent certes qu’une partie des emplois américains sont des emplois qualifiés, ce que personne ne nie; par contre ils occultent les phénomènes de paupérisation et de précarisation sensibles sur les deux dernières décennies que Majnoni d’Intignano admet pour sa part implicitement quand, plus précise, elle convient de ce que seulement “dans un cas sur trois, il s’agit de travail qualifié ou encore d’un premier pas vers un emploi stable”<sup>36</sup>.

Plus ou moins nuancé dans la forme, le constat de fond est en tout cas du même ordre: le nouvel ordre économique, gouverné par la mondialisation et le progrès technique, appelle une flexibilité accrue dans les relations de travail et le poids de la bureaucratie publique empêche cette adaptation indispensable. Véritable leitmotiv, cette mise en cause du nombre des fonctionnaires en France n’est pourtant pas confirmée dans les faits car “si l’on attribue correctement les fonctionnaires aux secteurs des services auxquels ils contribuent, alors on constate que l’administration publique emploie à peine plus de personnes en France qu’aux États-Unis”. C’est après avoir comparé longuement les statistiques des deux pays que T. Piketty conclut: “Il est certain que les chiffres trop souvent cités dans la presse faisant état d’un “nombre de fonctionnaires” deux ou trois fois plus élevé en France que dans les autres pays, voire davantage lorsque la comparaison est faite avec les pays anglo-saxons n’ont absolument aucun sens”<sup>37</sup>. Resterait alors

<sup>34</sup> B. Majnoni d’Intignano, *op. cit.*, p. 619.

<sup>35</sup> M. Godet, *Emploi: le grand mensonge*, Éditions Fixot, Paris, 1994, p. 25.

<sup>36</sup> B. Majnoni d’Intignano, *op. cit.*, p. 616.

<sup>37</sup> T. Piketty, Les créations d’emplois en France et aux États-Unis, “services de proximité” contre petits boulots?, Notes de la Fondation Saint-Simon, numéro 93, décembre 1997, Paris, p. 34, voir aussi les pages 13 à 16.

comme raison du blocage français la prégnance des corporatismes sociaux, responsables du carcan qui enserre la vie économique. Cette seconde explication a été mise en avant par des rapports officiels comme celui de la Commission Mattéoli qui, selon Godet, “a bien montré l’opposition entre la logique des acquis et celle du changement imposé par la compétitivité”<sup>38</sup>. Exprimée d’une façon parfois sommaire dans des accusations où des syndicats sont taxés “d’associations corporatistes qui défendent les statuts et les privilèges de leurs mandants avant tout autre considération”<sup>39</sup>, la dénonciation des multiples “rigidités” sociales et culturelles a malgré tout le mérite de mettre en évidence que la crise a été supportée par certaines catégories de population. Les femmes, les travailleurs les plus âgés et les plus jeunes ont un taux de chômage élevé qui est la contrepartie de la “faiblesse du taux de chômage des hommes de plus de trente ans et de moins de cinquante ans”<sup>40</sup>.

Cependant, la justesse de l’observation n’empêche pas que les conclusions qui en sont tirées par les idéologues libéraux les plus engagés fassent preuve d’extrémisme: puisqu’il est essentiel de procurer à tous un travail et que l’exigence de souplesse s’impose, la meilleure solution est de renoncer à l’emploi et de le remplacer par l’activité, “l’emploi est mort, vive l’activité” pour reprendre la formule de Godet<sup>41</sup>. Pour autant que cette notion d’activité puisse être précisée à partir des textes qui y ont recours, il s’agit d’un travail auquel ne seraient plus associées les protections qui lui étaient liées dans la condition salariale. C’est l’emploi comme articulation historiquement construite de travail et de protection sociale qui serait condamné et le maintien du travail pour tous qui supposerait de “se débarrasser des emplois” et “ensuite de remodeler l’organisation pour tirer le meilleur parti des travailleurs désalariés”<sup>42</sup>. Ce processus de “désalarisation” consisterait à supprimer le statut représenté par l’emploi, c’est-à-dire les droits et les garanties collectives

<sup>38</sup> M. Godet, *op. cit.*, p. 37, la Commission présidée par Jean Mattéoli a remis en 1993 un rapport au Premier Ministre sur “les obstacles structurels à l’emploi”.

<sup>39</sup> *ibid*, p. 39.

<sup>40</sup> *ibid*, p. 47.

<sup>41</sup> Sous-titre de son livre *Emploi: le grand mensonge: vive l’activité*, Pocket, Paris, 1997.

<sup>42</sup> Selon W. Bridges, *La conquête du travail: au-delà des transitions*, Village Mondial, Paris, 1995, cité par R. Castel, “à propos de la fin du travail salarié de William Bridges”, *Partage*, Mensuel d’information sur le chômage et l’emploi, n° 96, avril 1995, p. 22.

qui assureraient une certaine sécurité aux travailleurs: responsable de trop graves scléroses, il ne serait plus supportable.

“C’est le salariat, tel qu’il est issu de la révolution industrielle, qui se trouve en effet mis en cause par les nouvelles bases d’organisation de la vie économique”; d’ailleurs “le contrat de travail à temps complet et à durée indéterminée a déjà disparu en tant que forme “normale” de travail”<sup>43</sup> dit H. Landier qui, avec B. Audrey<sup>44</sup>, H. de Jouvenel<sup>45</sup> et M. Paysant<sup>46</sup> est l’un des principaux auteurs représentant cette pensée libérale fortement influencée par des approches anglo-saxonnes<sup>47</sup> comme celles de W. Bridges, C. Handy<sup>48</sup> ou H. Dent<sup>49</sup>. Le refus de la “confusion pure et simple entre travail et emploi”<sup>50</sup> qui, à leur sens, obscurcit l’horizon les amène à dessiner un avenir dans lequel les règles et engagements mutuels régissant le contrat de travail auraient disparu au profit de relations plus souples et ponctuelles, commandées par les besoins fluctuants des entreprises. Pour éviter que les revenus des travailleurs ne soient trop bas, cette dépendance vis-à-vis des variations d’activité pourrait être atténuée par l’instauration d’un revenu de subsistance qui viendrait compléter des périodes de travail intermittentes, c’est du moins ce que suggèrent les libéraux qui ne veulent pas éliminer toute action corrective de l’État<sup>51</sup>. Quant aux autres, ils se consacrent à un éloge sans réserves de l’individu transformé en

<sup>43</sup> H. Landier, Le syndicalisme à réinventer, *Sociétal*, n° 1, ; cf. pour plus de détails son livre, *Dessine-moi une vie active*, Village Mondial, Paris, 1995.

<sup>44</sup> B. Audrey, *Le travail après la crise*, Interéditions, Paris 1994.

<sup>45</sup> H. de Jouvenel, La société française à l’horizon 2010: réinventer l’univers du travail, in *Le travail au XXIème siècle*, Dunod, Paris, 1995.

<sup>46</sup> M. Paysant, *Travail salarié - travail indépendant*, Flammarion, Paris, 1995.

<sup>47</sup> Des auteurs comme Gorz notent que cette “utopie ultra-libérale connaît un début de réalisation avec le re-engineering popularisé auprès des entreprises par des ouvrages comme M. Hammer, J. Champy, *Le Reengineering*, Dunod, Paris, 1993 ; cf. A. Gorz: “A propos de l’utopie ultra-libérale de Bridges: Re-Engineering”, *Partage*, n° 96, avril 1995, p. 11. Pour un examen critique courant voir aussi D. Méda “Travail, emploi, activité: des redéfinitions en cours”, communication au colloque “Travail, activité, emploi: formes, rythmes et règles. Une comparaison France-Allemagne. Paris, Ministère de l’emploi et de la solidarité, 9 et 10 octobre 1997.

<sup>48</sup> C. Handy, *Le temps des paradoxes*, Village Mondial, Paris, 1995.

<sup>49</sup> H. Dent, *Job Choc*, First Éditions, Paris, 1995.

<sup>50</sup> H. Landier, *op. cit.*, p. 53.

<sup>51</sup> Parmi lesquels se retrouve B. Majnoni d’Intignano.

entrepreneur de lui-même. Pour Bridges, “il faut acquérir un état d’esprit plus proche de celui du prestataire extérieur que de celui du salarié traditionnel. Il s’agit en fait de se voir comme un travailleur indépendant qui effectue des tâches externalisées par l’entreprise. Le travailleur doit donc se comporter comme un véritable indépendant, c’est-à-dire en élaborant un plan de développement pour toute sa carrière, en prenant en charge l’essentiel de sa couverture sociale et en renégociant les accords de rémunération dès lors que se modifient les besoins des entreprises [...]. Pour la plupart des gens, l’emploi stable et durable n’existera plus”<sup>52</sup>. Selon Landier, “L’entreprise se présente ainsi comme un noeud de contrats autour d’un objet commun, la distinction entre contrats de travail et contrats commerciaux apparaissant de plus en plus comme un héritage juridique artificiel par rapport aux réalités économiques et sociales en cours d’émergence”<sup>53</sup>. Cette conception allie l’individualisme et une définition englobante du travail qui recouvre l’ensemble des activités humaines. Chacun est incité à entretenir le capital humain qu’il représente et à se convertir en entreprise à travers des compétences mises en forme de services et la gestion d’un portefeuille d’activités comprenant travail salarié résiduel, travail indépendant, domestique, bénévole et d’éducation permanente.

“Le travail entrepreneurial entend organiser le temps et le remplir en intégrant toutes sortes d’activités [...]. Le travail entrepreneurial est presque semblable au développement humain, valeur fondamentale de l’épanouissement humain.”<sup>54</sup>. Le travail est donc illimité si l’on sait se débarrasser des barrières qui empêchent son essor. Cette vision quand elle est reprise dans des textes législatifs, comme avec la loi Madelin en 1994<sup>55</sup> dans laquelle il s’agissait selon le ministre promoteur d’encourager “l’entreprise individuelle qui est la voie la plus naturelle pour exercer une activité économique” accélère des évolutions dans certains secteurs comme le bâtiment où, à travers des systèmes de sous-traitance en cascade, le droit commercial remplace progressivement le droit du travail pour régir les relations entre offre et demande de travail, au détriment des plus faibles parmi les contractants. Il existe en effet “deux types de passage du salariat à l’indépendance, une voie fondée sur la compétence qui donne au salarié une autonomie croissante sur l’axe de

<sup>52</sup> W. Bridges, *op. cit.*, p. 73-74 .

<sup>53</sup> H. Landier, *op. cit.*, p. 75.

<sup>54</sup> B. Audrey, *op. cit.*

<sup>55</sup> La loi du 11 février 1994 tente de promouvoir le travail indépendant.

l'organisation [...]; une voie fondée pour des salariés moins qualifiés dépendant de l'organisation de l'utilisateur sur le transfert du risque"<sup>56</sup>. L'imposture consiste à masquer la seconde voie en laissant entendre que toute transition du salariat au travail indépendant prendrait la première voie.

Sans doute, comme le remarque R. Castel, "l'individualisation des tâches peut-elle avoir des effets positifs sur certaines catégories de travailleurs en leur permettant de s'affranchir de réglementations pesantes et de hiérarchies rigides afin de mieux exprimer leur identité à travers l'emploi. Mais ce sont ceux qui disposent d'un maximum de ressources et peuvent mobiliser différents types de capitaux. Pour un salarié qui se libère des encastresments collectifs, dix risquent de sombrer, privés de tout support et de toute protection. Et désormais "inemployables", ils n'auront aucun recours du côté des droits sociaux, car ceux-ci sont aussi des facteurs de rigidité qu'il faut abolir"<sup>57</sup>. Castel, auteur d'une histoire du salariat<sup>58</sup>, souligne ainsi derrière l'apologie du libre choix l'absence dans l'ultra-libéralisme de toute conception sociologique de l'individu en société, absence qui amène à gommer la réalité des rapports sociaux. C'est la fiction de l'égalité contractuelle des individus qui est utilisée, comme au dix-neuvième siècle, pour masquer les rapports de force qui s'instituent entre des contractants aux positions dissymétriques. Le paradoxe de cet individualisme entrepreneurial, défendu par les auteurs cités de Bridges à Landier, peut être énoncé comme suit: toutes ces analyses convergent pour reconnaître que l'impératif catégorique est la création de travail puisque le travail est le principal vecteur d'intégration sociale, mais pour y arriver elles prônent de sacrifier l'emploi alors que c'est justement la forme emploi qui avait permis au travail d'être l'un des principaux supports de l'intégration sociale dans la période d'expansion.

Sans se focaliser sur les textes les plus caricaturaux, il importe toutefois de retenir les positions qui viennent d'être examinées un questionnement de fond qui s'inscrit dans la meilleure tradition libérale, celui sur les conditions institutionnelles de l'appui à l'initiative. Si l'on peut se montrer sceptique sur l'individualisme exacerbé dont témoignent plusieurs des contributions mentionnées plus haut, il

<sup>56</sup> Comme le montre M.L. Morin à l'issue d'une recherche basée sur des analyses de situations empiriques, M.L. Morin (Dir.), *Prestation du travail et activité de service*, Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi, Toulouse, 1997, p. 20.

<sup>57</sup> R. Castel, *Métamorphose de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

<sup>58</sup> R. Castel, *op. cit.*, p. 22.

n'en demeure pas moins que Godet doit pouvoir être entendu quand il proclame que “la différence ne provient pas des infrastructures ou des aides à l'emploi, mais de la capacité des hommes à prendre des initiatives de développement”,<sup>59</sup> comme Majnoni d'Intignano quand elle plaide pour le respect de la “la liberté d'entreprendre, celle des jeunes en particulier”<sup>60</sup>. Il y a là une interrogation fondamentale sur les moyens de soutenir l'initiative. Mais les auteurs qui l'expriment en arguant que doit pouvoir être mieux appuyée si l'on veut augmenter l'offre globale de travail retombent encore dans des excès quand ils opposent cette prise en compte de l'initiative à l'idée de partage de l'emploi. En l'occurrence, l'idée de partage est considérée comme un détournement de la finalité prioritaire qu'est le soutien à l'initiative et une véritable phobie se manifeste à son encontre. On la retrouve chez Majnoni d'Intignano qui s'attaque “aux sirènes malthusiennes qui nous engagent dans l'illusoire partage d'un travail prétendument limité”<sup>61</sup> aussi bien que chez Godet qui bataille contre le partage du travail car “plutôt que de partager frileusement le gâteau de l'emploi, il conviendrait de l'augmenter en travaillant plus et mieux [...] pour le développement d'activités nouvelles susceptibles de satisfaire de nouveaux besoins qui sont par définition sans bornes et extensibles”<sup>62</sup>.

## 1.2 Combattre l'effritement du salariat

C'est justement à l'inverse ce souci de partage qui caractérise des approches sociologiques et économiques cherchant à adapter aux exigences du temps présent une histoire sociale européenne différente de la tradition anglo-saxonne. De nombreuses voix, relevant soit d'un libéralisme social, soit de la social-démocratie se sont fait entendre en s'accordant sur un constat antinomique à celui effectué par les auteurs mentionnés ci-dessus, à savoir qu'il convient de préserver le salariat pour ne pas mettre en danger la cohésion sociale par l'augmentation trop forte des inégalités de conditions. Comme le dit Castel, les protections ménagées par l'État social sont devenues vitales et “les éradiquer ne serait pas seulement supprimer des “acquis sociaux” plus ou moins contestables, mais casser la forme moderne de la

<sup>59</sup> M. Godet, *op. cit.*, p. 35.

<sup>60</sup> B. Majnoni d'Intignano, *op. cit.*, p. 620.

<sup>61</sup> B. Majnoni d'Intignano, *op. cit.*, p. 143

<sup>62</sup> M. Godet, *op. cit.*, p. 621.

cohésion sociale. Cette cohésion dépend de telles régulations, pour la bonne raison qu'elle a été dans une large mesure construite par elles. Imposer d'une manière inconditionnelle les lois du marché à l'ensemble de la société équivaudrait à une véritable contre-révolution culturelle dont les conséquences sociales sont imprévisibles, car ce serait détruire la forme spécifique de régulation sociale qui s'est instituée depuis un siècle"<sup>63</sup>.

A partir de cette prémisse commune, les auteurs soucieux de défendre le salariat se divisent en deux grands courants; l'un plus axé sur la baisse des cotisations sociales qui a rallié de nombreux libéraux "progressistes" soucieux de se démarquer de tout dogmatisme ultra-libéral; l'autre plus orienté vers la réduction collective de la durée du travail qui apparaît à différents égards comme une tentative pour rénover la social-démocratie. Le débat entre ces deux options est loin d'être tranché<sup>64</sup> et il est périodiquement réactualisé avec d'autant plus d'intensité que ces préconisations rencontrent un indéniable écho chez les gouvernants. A vrai dire, ce qui singularise les positions visant à combattre l'effritement du salariat, c'est qu'elles ont été les plus influentes au niveau politique. Alors que les propositions explicitement dérégulatrices ont été largement écartées<sup>65</sup> par les gouvernements de droite comme de gauche parce que considérées comme inacceptables par l'opinion publique, la baisse des charges sociales et la réduction du temps de travail ont été les directions dans lesquelles ont avancé les responsables politiques inquiets de l'inefficacité des mesures de traitement du chômage et d'insertion. C'est pourquoi la discussion sur ces orientations peut être enrichie d'évaluations tirées de leurs applications.

Ainsi l'allègement des charges sociales sur les bas salaires, qui a l'avantage d'autoriser une baisse du coût de l'emploi pour les postes les moins qualifiés sans diminuer la rémunération reçue par les salariés, a été mise en pratique depuis 1993<sup>66</sup>. A l'examen les différentes mesures allant dans ce sens qui se sont

<sup>63</sup> R. Castel, *op. cit.* p. 438, par l'ampleur de sa contribution et le nombre de citations qui en sont faites R. Castel peut être considéré comme emblématique de la position sociologique amenant à combattre l'effritement du salariat.

<sup>64</sup> Dernier épisode en date, le rapport remis au Premier ministre par E. Malinvaud en juillet 1998 qui se prononce pour une baisse des charges sociales.

<sup>65</sup> A l'exception de quelques innovations législatives comme la loi du 11 février 1994.

<sup>66</sup> La sensibilisation gouvernementale sur le sujet remonte au rapport du Commissariat général du plan "L'économie française en perspective", groupe présidé par J.M. Charpin et au rapport "Drèze-Malinvaud" repris dans le livre Blanc de la Commission européenne en 1993.



succédées n'ont pas amorcé de reflux sensible du chômage. La sensibilité de la demande de travail au coût de celui-ci, les phénomènes de substitution entre capital et travail ou entre travail qualifié et non qualifié demeurent des questions ouvertes; sans émettre dans le domaine de jugement définitif l'expérience accumulée autorise néanmoins des conclusions partielles. "Le secteur du commerce de détail a été, en France, le principal bénéficiaire des exonérations de charges de ces dernières années (d'une part sur les embauches à temps partiel, d'autre part sur les salaires voisins du SMIC<sup>67</sup>, avec cumul possible des deux déductions), et on n'y a pas constaté, depuis 1990, de tendance à la création d'emplois, au contraire"<sup>68</sup>. Aux exemples sectoriels peu probants s'ajoutent les massifs effets d'aubaine auxquels les exonérations de charges patronales d'un montant de 36,6 milliards de francs en 1996 ont donné lieu<sup>69</sup>. Quant aux exonérations réservées à certains groupes ou espaces géographiques, définis par leurs handicaps, ils engendrent des effets pervers également notables. Ce sont les effets de substitution dont est porteuse la politique de zones franches<sup>70</sup> et les mesures réservées à certaines catégories de chômeurs, entraînant respectivement des déplacements d'entreprises et des montées du chômage pour les catégories qui n'ont pas été retenues comme "publics-cibles"<sup>71</sup>; sans compter les effets de seuil qui sont de nature à créer des "trappes à bas salaires", les augmentations devenant très coûteuses pour les employeurs en coût marginal. Concentrer les aides publiques sur les exonérations de charges sociales pour les

<sup>67</sup> Le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) correspond en France au salaire minimum fixé par la loi.

<sup>68</sup> J. Gadrey, F. Jany-Catrice, *Créer plus d'un million d'emplois dans le commerce de détail par la baisse des charges sociales en s'inspirant du modèle américain? L'erreur économique*, document de travail de l'Appel des Économistes pour sortir de la pensée unique, février 1998 (document publié par *Partage*, n° 124, Juillet-août 1998, p. 3.

<sup>69</sup> Le Monde, 19 mai 1996.

<sup>70</sup> "Selon un rapport de la Délégation interministérielle à la ville, la politique des zones franches dans les quartiers coûterait 1,2 milliards de francs par an pour 2.000 emplois créés ; près de 600.000 francs par poste, alors que le coût d'un chômeur est de 50.000 francs par an", A. Lipietz, *op. cit.*, p. 184.

<sup>71</sup> M. Lallement, "L'État et l'emploi", in B. Eme, J.L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

<sup>72</sup> P. Frémeaux, L. Maurin, "Emploi, le grand contresens", in *Alternatives Économiques*, n° 135, mars 1996.

<sup>73</sup> J. Gadrey, F. Jany-Catrice, *op. cit.*, p. 22.

bas salaires peut enfin aviver un phénomène de sur-qualification à l'embauche qui renforce la sélection au détriment des personnes non qualifiées et des jeunes sans formation<sup>72</sup>.

Les études confirment les résultats limités en termes de création d'emplois. "De nombreuses simulations ont déjà été effectuées en France pour évaluer l'impact de la baisse des charges sociales, soit sur tous les salaires, soit sur les seuls bas salaires. Elles divergent selon les scénarios de transfert des dépenses de protection sociale, et selon d'autres hypothèses, mais elles convergent au moins sur un point: l'impact sur l'emploi est modeste pour un coût élevé"<sup>73</sup>. L'analyse effectuée à la demande du gouvernement en 1996 précise: "dans ces conditions, une utilisation raisonnée des différents instruments conduit à une fourchette de 10.000 à 50.000 créations d'emplois à moyen et long terme pour une réduction de cotisations patronales de six milliards de francs sur les salaires inférieurs à 1,33 fois le SMIC, une fois les effets macro-économiques pris en compte"<sup>74</sup>. Enfin au niveau macro-économique, l'abaissement des charges sociales ne paraît pas de nature à contre-carrer les difficultés propres à la période actuelle de mutations puisqu'elle ne permet pas de remédier au "déficit du pouvoir d'achat pour la majorité des travailleurs et des exclus". Quand la somme des salaires ne représente plus 70 % de la production marchande comme les années 1970 mais seulement 54 % pour 1994, les entreprises deviennent en effet plus dépendantes des choix aléatoires des groupes les plus favorisés dont les comportements deviennent déterminants pour l'écoulement de la production. Or, contrairement aux titulaires de revenus plus faibles, les catégories sociales les plus aisées peuvent arbitrer en faveur de l'épargne et au détriment de la consommation surtout lorsqu'elles sont sollicitées par des placements attractifs et diversifiés dans le cadre de la globalisation des marchés financiers: c'est donc "le retour de cycles"<sup>75</sup>, liés au partage entre épargne et consommation, que la dynamique de la période d'expansion avait fait oublier grâce à l'essor de la consommation populaire.

C'est sûrement la raison pour laquelle le thème du partage du travail est revenu au premier plan, car il est apparu comme un moyen de contribuer à une relance en

<sup>74</sup> Conseil supérieur de l'emploi, du revenu et des coûts: *L'allègement des charges sociales sur les bas salaires*, Rapport au Premier ministre, Paris, 1996.

<sup>75</sup> cf. Lipietz, *op. cit.*, pp. 42-45.

<sup>76</sup> J. Gadrey, Croissance ou partage? Deux logiques à réconcilier, in "Appel des économistes pour sortir de la pensée unique", *Pour un nouveau plein emploi*, Syros, Paris, 1997, pp. 77-89.

bénéficiant à des personnes aux revenus faibles et modestes dont la propension à consommer est plus forte<sup>76</sup>. Ce raisonnement keynésien a été déterminant dans l'adoption d'une loi sur la réduction du temps de travail en 1998<sup>77</sup>. Cette option était soutenue depuis plusieurs années par des auteurs influents dont R. Castel est l'un des meilleurs représentants. Castel, qui lit le matériel historique concernant le salariat à partir d'une grille de lecture sociologique, se prononce au regard des évolutions en oeuvre pour le partage du travail, sans le mythifier. Selon lui, il importe que "tous les membres de la société gardent un lien étroit avec le travail socialement utile et les prérogatives qui y sont attachées". Dans ce cadre, pour éviter que ne substituent des "surnuméraires" ou des "inutiles au monde et que ne se généralise la précarisation, le partage du travail "est moins une fin en soi que le moyen, apparemment le plus direct pour parvenir à une redistribution effective des attributs de la citoyenneté sociale" pour "faire que chacun trouve, garde ou retrouve une place dans le continuum des positions socialement reconnues auxquelles sont associés, sur la base d'un travail effectif, des conditions décentes d'existence et des droits sociaux"<sup>78</sup>. Le soutien à la réduction du temps de travail a été également affiché au sein de "l'Appel des économistes pour sortir de la pensée unique" à travers lequel plus de trois cents économistes français ont voulu créer un espace de débat public sur les politiques économiques. L'argumentaire est dans ce cas d'ordre macro-économique, comme le dit L. Hoang-Ngoc, son président, le but est de démontrer qu'"une réduction immédiate de la durée du travail à 35 heures hebdomadaires sans perte de salaire –en attendant plus– aurait un impact bien plus bénéfique sur l'emploi que les mesures d'abaissement du coût du travail"<sup>79</sup>. Le succès d'une telle stratégie est déterminée par la capacité à "ne pas troquer la réduction du temps de travail contre des régressions sociales" et les mises en garde portent sur la flexibilité, l'annualisation du temps de travail ou les pertes en salaires qui seraient des contreparties concédées au patronat et dénatureraient le processus. Mais, à condition de rester vigilants sur ces points, "une réduction forte du temps de travail pourrait ainsi enclencher une dynamique de créations d'emplois

<sup>77</sup> La loi instaurant les 35 heures hebdomadaires a été votée le 19 mai 1998, un premier bilan doit être présenté au Parlement le 30 septembre 1999 au plus tard.

<sup>78</sup> R. Castel, *op. cit.*, p. 451-454.

<sup>79</sup> L. Hoang-Ngoc, Existe-t-il une "autre politique" pour sortir de l'impasse libérale?, in "Appel des économistes pour sortir de la pensée unique", *Pour un nouveau plein emploi*, Syros, Paris, 1997, p. 35.

stables et à plein temps [...]. Il ne s'agit donc pas ici d'un simple partage du travail"<sup>80</sup>. Le contraste est saisissant avec les analyses les plus libérales qui, on l'a vu, pensaient impossible la préservation de l'emploi. La croyance en l'enchaînement vertueux qu'entraînerait la réduction du temps de travail apparaît comme symétrique du fatalisme ultra-libéral qui ne peut envisager qu'une disparition de l'emploi. Cet écart prouve que, sous couvert de scientificité, se sont bien des convictions idéologiques qui souvent s'expriment avec netteté.

Tous les partisans de la réduction du temps de travail n'en font pas pour autant une panacée et nombre d'économistes et de sociologues qui y adhèrent sont plus nuancés sur ses effets en matière de lutte contre le chômage, se penchant en parallèle sur l'émergence de nouvelles activités. Ainsi D. Schnapper, qui s'associe avec Castel pour penser que "le travail n'est sans doute jamais aussi essentiel que lorsqu'il manque"<sup>81</sup>, insiste sur l'importance de développer l'emploi dans les services aux personnes<sup>82</sup>. Cet intérêt qui rencontre celui des libéraux pour l'initiative se traduit là encore par une position fort distincte: ce n'est pas l'entrepreneur individuel qui est magnifié; bien au contraire il est stipulé par les sociologues que c'est "en intégrant les modes de régulation construits à partir de l'emploi salarié – essentiellement le droit au travail et la protection sociale– que les nouvelles activités pourront échapper à ces formes de sous-emplois proches de ce qu'André Gorz appelle une néo-domesticité"<sup>83</sup>. Les économistes de l'Appel pour sortir de la pensée unique, pour leur part, voient l'avenir de ces activités dans les services publics ou collectifs dont le rôle central ne pose pas de problème en soi<sup>84</sup>. "Il est essentiel de consolider et d'étendre les emplois de fonction public, sans crainte de préconiser une fiscalité en conséquence"<sup>85</sup>. Se retrouve, sur ce sujet aussi, une pensée symétrique de la "pensée unique" dénoncée.

<sup>80</sup> *ibid.*, p. 36

<sup>81</sup> R. Castel, D. Schnapper, "Non, le travail ce n'est pas fini", *Libération*, 24 juin 1994.

<sup>82</sup> D. Schnapper, *Contre la fin du travail*, Textuel, Paris, 1997, p. 101 et sq.

<sup>83</sup> R. Castel, D. Schnapper, *op. cit.* ; André Gorz développe ses idées sur la néo-domesticité dans A. Gorz, *Métamorphoses du travail: quête du sens*, Galilée, Paris, 1988.

<sup>84</sup> Voir Coutrot, "La réduction du temps de travail: mesure technocratique ou innovation conflictuelle?" in "Appel des économistes pour sortir de la pensée unique", *Pour un nouveau plein emploi*, Syros, Paris, 1997, p. 42.

<sup>85</sup> Selon les termes de F. Lefresne, "Politique de l'emploi: les vrais enjeux du débat sur son efficacité", in "Appel des économistes pour sortir de la pensée unique", *Pour un nouveau plein emploi*, Syros, Paris, 1997, p. 73.

### 1.3 Envisager la fin du travail

L'opposition qui vient d'être restituée entre des auteurs plus sensibles à l'initiative et d'autres plus attentifs à la redistribution et au partage, intégrant dorénavant celui de l'emploi, prolonge l'affrontement entre partisans de l'auto-régulation par le marché et défenseurs de protections sociales manifestant une appartenance commune à la démocratie moderne. Mais la valeur centrale du travail est fortement réaffirmée dans ces deux positions même si la seconde considère, contrairement à la première, que c'est l'emploi, et non le travail uniquement, qu'il convient de préserver. Or le postulat de cette valeur centrale du travail est remis en cause par un ensemble de conceptions qui peuvent être définies comme utopiques parce qu'elles marquent une volonté de rupture par rapport à la hiérarchisation présente des valeurs qui confère une place éminente au travail.

En réaction contre cette focalisation sur l'emploi jugée sans issue, ces analyses situent le problème de la répartition du travail dans une évolution historique de longue durée. Il existe une orientation séculaire à la baisse de la durée du travail : nous travaillons à mi-temps par rapport à nos trisaïeux. Cette tendance est amplifiée par les évolutions technologiques provoquant des gains de productivité d'une telle ampleur que la promesse du plein emploi se révèle un leurre. "De 1970 à 1990 pour une production qui double de volume, la quantité totale du travail humain employé, exprimée en temps, a diminué d'un tiers"<sup>86</sup>. Être obnubilé par la recherche du plein emploi, c'est donc renoncer à regarder la réalité en face. Si celle-ci est difficile à admettre, voire dangereuse, c'est avant tout en raison de notre adhérence à l'emploi. En conséquence, la solution porteuse d'espoir consiste non pas à garder les yeux rivés sur le passé mais à cantonner l'emploi afin de se donner les moyens institutionnels de réaliser cette promesse longtemps hors d'atteinte, la libération du travail contraint. D'ailleurs l'inversion des temps sociaux<sup>87</sup> est déjà en marche puisque "la femme passe en moyenne 8% de son temps de vie éveillé à son travail-emploi, l'homme 14%"<sup>88</sup>.

<sup>86</sup> J. Robin, *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, tome 1, Paris: GRIT éditeurs, 1993, p. 7.

<sup>87</sup> J. Dumazedier, *La révolution culturelle du temps libre, 1948-1988*, Paris: Méridiens-Kliensieck, 1988.

<sup>88</sup> A. Gorz, Mutation technique et changement culturel, *Échange et Projets*, n° 73, février 1995, p. 23.

Pour rendre positif ce mouvement largement entamé, le levier principal réside dans une nouvelle politique de redistribution qui distende la relation protection sociale et emploi. L'accession à la société du temps libéré suppose que le revenu ne soit plus indexé sur l'emploi occupé. Les modalités préconisées peuvent différer. Certains privilégient le "deuxième chèque" pour rémunérer indirectement une activité prenant une autre forme que le travail salarié, d'autres l'allocation universelle, revenu inconditionnel et inaliénable versé à tous les membres de la communauté nationale<sup>89</sup> pouvant jouer le rôle d'un investissement "pour l'essor d'un secteur quaternaire, secteur d'activités non mécanisables, par définition, qui pourrait être en même temps un secteur de travail libre et d'intégration sociale"<sup>90</sup>. Les fins poursuivies peuvent être aussi modulées. L'accent peut être mis sur l'épanouissement individuel ou, dans une démarche moins hédoniste, sur la nécessité de se consacrer à des activités collectives. Toutefois, au-delà des différences de modalités ou de finalités, il s'agit bien de donner un élan à des activités définies comme libres et autonomes, devenues possibles par le renoncement au mythe d'un retour du plein emploi.

D'un point de vue de philosophie politique, cet appel à retrouver d'autres activités plus valorisantes que l'emploi pour ne pas sombrer dans "une société de travailleurs sans travail"<sup>91</sup> n'est pas dénué de pertinence. Mais le postulat d'un déversement vertueux du travail contraint vers la libre activité paraît négliger les dimensions sociologiques propres à favoriser cette transition. Il paraît difficile de soutenir que la certitude de satisfaire ses besoins primaires suffise à "libérer, sans l'angoisse alimentaire, l'innovation individuelle et la créativité sociale"<sup>92</sup>. Un revenu garanti ne saurait à lui seul engendrer une implication dans des activités autonomes librement déterminées.

A l'inverse, dans un contexte marqué par la recherche de flexibilité à tout crin du côté de l'entreprise, l'obtention inconditionnelle d'une allocation peut participer de la déréglementation et de la dérégulation, les "petits boulots" faiblement rémunérés devenant plus acceptables s'ils font office de compléments de revenus; d'ailleurs, des exemples historiques montrent que le droit au secours a pu faciliter

<sup>89</sup> Selon la définition de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (A.I.R.E.).

<sup>90</sup> J.M. Ferry, *L'Allocation universelle*, Paris: Les Éditions du Cerf, 1995, p. 104

<sup>91</sup> Selon l'expression maintenant célèbre de H. Arendt.

<sup>92</sup> J.M. Ferry, *op. cit.*, p. 105.

une organisation libérale du marché du travail<sup>93</sup>. Si certains groupes ou individus dotés de ressources culturelles peuvent s'inscrire dans un scénario de secteur quaternaire, à l'inverse un droit au revenu peut encourager le travail au noir et l'enfermement dans les dépendances de l'économie informelle ou domestique; d'autant que les exclus de la grande production automatisée ne sont pas les mieux placés pour expérimenter des formes d'activités en grande partie inédites<sup>94</sup>. L'assurance d'un revenu, aussi sécurisante qu'elle soit dans une société devenue une société du risque et de la peur du déclassement ne peut en elle-même constituer une incitation assez forte pour pouvoir susciter le développement personnel, l'entraide mutuelle ou l'investissement dans la sphère publique. L'émancipation individuelle a tellement réussi qu'elle se traduit par un manque de repères et une incapacité, ressentie par beaucoup, à trouver ce qui peut faire sens dans l'existence humaine. Elle génère une dissociation dont les multiples manifestations sont connues: "taux croissant des divorces, nombre grandissant des personnes seules, déclin des engagements (dans les syndicats et les églises, par exemple), déclin sur la longue durée de la participation électorale et de l'intérêt pour les partis politiques, grande mobilité géographique (qui sape les solidarités de voisinage), apparition soudaine des sans-logis, vague grandissante de violence aveugle... Le chômage affaiblit les liens familiaux, coupe les individus des groupes d'intérêts et des syndicats, assèche les ressources communautaires, conduit à l'aliénation ou au désengagement politique"<sup>95</sup>.

C'est ce que reconnaissent les théoriciens les plus lucides qui critiquent le travail salarié. Le temps libre, ou plutôt le temps social qui n'est pas occupé par le travail salarié, n'est pas vertueux par essence<sup>96</sup> et la réduction de la place du travail comporte plusieurs risques: "développement des formes de domination ou de subordination naturelles que l'on croyait disparues" augmentant en particulier les inégalités d'âge et de sexe, multiplication "des comportements de surconsommation, de frustration ou de repli sur la sphère individuelle" et "désintérêt vis-à-vis

<sup>93</sup> Cf. L'exemple de l'artisanat rural cité par R. Castel, op. cit.

<sup>94</sup> Cf. S. Wuhl, Quelle politique d'insertion pour quel chômage, *Esprit*, 12, décembre 1994, p. 35.

<sup>95</sup> Ces phénomènes qui produisent "des individus indépendants, indifférents, isolés, fragilisés" sont cités par M. Walzer, Individus et communautés: les deux pluralismes, *Esprit* 6, juin 1995, p. 109, pour les États-Unis, mais ils s'appliquent largement à la situation d'autres pays comme la France.

<sup>96</sup> Cf. D. Mothé, *L'utopie du temps libre*, Éditions Esprit, Paris, 1998.

de l'action ou de la responsabilité collective"<sup>97</sup>. La désaffection vis-à-vis du travail peut en outre aboutir à ce que les transformations en son sein soient délaissées, à ce que disparaisse toute volonté "d'améliorer les conditions de travail ou de rechercher une toujours plus grande cogestion de l'entreprise" et à ce que soient abandonnées "les incitations à allonger les formations, à élever le niveau de formation du pays"<sup>98</sup>. "L'enjeu est de réussir à dépasser cette étape historique du "tout travail"<sup>99</sup> sans cependant retomber dans des formes régressives dont le travail nous avait en partie libérés", ce qui ne saurait être envisagé à partir de la seule instauration d'un revenu d'existence ou d'une allocation universelle et suppose de trouver un "mode convaincant de partage"<sup>100</sup> qui permette à la fois de "garantir un accès égal au travail; viser à un partage acceptable de l'ensemble travail, revenus, statuts, protections; accepter d'autres moyens de distribution du revenu que le seul travail"<sup>101</sup>. Selon D. Méda, un partage égalitaire de l'emploi est donc la condition nécessaire à un dépassement de la société salariale qui doit inclure conjointement un effort redistributif accru pour "qu'une partie des richesses issues de la production aille directement financer des services publics ouverts à tous" et une "capacité à enchanter d'autres espaces que celui de la production"<sup>102</sup>.

Au-delà de l'attention accordée au partage de l'emploi et à la défense du service public, présente dans d'autres approches précédemment citées, cette position se singularise par le fait qu'elle aborde la question plus large de la libération de l'espace public: le déversement du temps dédié au travail vers du temps consacré à la vie publique et à l'exercice d'une nouvelle citoyenneté ne peut être spontané ou engendré par la simple modification des règles de la redistribution liée à l'adoption d'un revenu inconditionnel. La référence à un autre équilibre des temps sociaux, résultant d'une relativisation de l'emploi, ne peut se contenter de poser comme hypothèse la croyance en l'existence d'une propension à trouver des activités épanouissantes ou contribuant au bien commun. L'avènement d'une société dans

<sup>97</sup> D. Méda, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Aubier, Paris, 1995.

<sup>98</sup> *Ibid.*, pp. 308-309.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>100</sup> Selon l'expression de B. Guggenberger, *Wern uns die Arbeit ausgeht*, Hanser, 1988, p. 123, cité par D. Méda, *op. cit.*, p. 303.

<sup>101</sup> D. Méda, *op. cit.*, p. 304.

<sup>102</sup> *Ibid.*, pp. 307-309.



laquelle le travail occupe une place moins prééminente passe par une réorientation plus ample de l'action publique. "Le défi lancé à l'État aujourd'hui" est de "parvenir à trouver les moyens de susciter des regroupements et des associations capables de prendre en charge certains intérêts et de donner aux individus l'envie de s'y consacrer, de susciter chez eux le désir d'autonomie et de liberté"<sup>103</sup>. "Une politique de libération du temps doit d'emblée créer de nouveaux espaces pour de nouveaux projets de vie, des lieux pour de nouvelles formes de socialité"<sup>104</sup>.

Cette conclusion soulève cependant bien des interrogations: par quels lieux d'investissements concrets passer d'une société gouvernée par les impératifs de la compétitivité et de la rentabilité qui distribuent les revenus et les statuts sociaux à une société où les finalités politiques et culturelles seraient structurantes pour le tissu social? Quels sont les espaces où peut s'instituer une reconnaissance réciproque quand la sphère du travail se contracte? Comment l'État peut-il influencer sur l'organisation autonome de la société civile et promouvoir "des associations renouvelées ayant pris en charge certaines compétences"<sup>105</sup>? Comment une dynamique reposant sur le volontariat peut-elle être favorisée par le pouvoirs publics sans tomber dans le paradoxe de vouloir rendre la libre implication et le bénévolat obligatoires?<sup>106</sup> Ce sont finalement les mêmes problèmes que ceux affrontés par J. Rifkin quand il annonce, non pas la fin du travail comme pourrait le laisser penser le titre provocateur de son ouvrage, mais les limites du travail accompli dans les sphères marchande et publique. Sa réponse, plus sociale et moins directement politique<sup>107</sup>, consiste à "renforcer le tiers-secteur" et "l'économie sociale", c'est-à-dire à prendre appui sur la vitalité des associations pour promouvoir, à partir de celles-ci, un secteur différent des secteurs privé et public en se revendiquant, comme Méda, de Tocqueville pour lequel "dans les pays démocratiques, la science de

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>104</sup> Selon A. Gorz, *Sortir de la société salariale*, ronéo, p. 8.

<sup>105</sup> D. Méda, *op. cit.*, p. 307.

<sup>106</sup> Paradoxe qui est illustré à la fois par de nouvelles politiques publiques comme la Corporation for National Service Act aux États-Unis votée en 1993 et par des propositions comme celle émise par R. Zoll ; cf. respectivement M. Simonet, "Le bénévole et le volunteer: ce que traduire veut dire" et R. Zoll, "Pour un revenu de citoyenneté légitimé par un service civil", in A. Caillé, J.L. Laville (dir.), Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif, *La Revue du MAUSS*, semestrielle, n° 11, premier semestre 1998.

<sup>107</sup> Ce que ne manque pas de lui reprocher D. Méda, "Quelques réflexions sur la "fin du travail", *Partage*, janvier 1997, p. 11.

l'association est la science mère"<sup>108</sup>. Ceci dit, en dépit de son pragmatisme affiché, cette conception appelle à son tour des précisions sur les moyens à mobiliser. Rifkin, conscient des dangers d'une instrumentalisation du bénévolat comme "cheval de Troie" du désengagement de l'État<sup>109</sup> préconise "l'attribution d'un salaire social (au lieu d'une allocation chômage) à des millions de personnes en échange de leur travail dans l'économie sociale"<sup>110</sup>. Le premier éclaircissement à apporter concerne alors les tâches respectives du secteur public et du tiers secteur, comme le dit G. Roustang: "Comment s'établiraient les relations et la répartition des tâches entre ce tiers secteur et les services publics?". Le second point à approfondir porte sur les affectations des individus dans chacun des secteurs: "Comment éviter la constitution de deux catégories de citoyens: ceux qui seraient des salariés "normaux" dans le privé et le public, et ceux qui, chômeurs, seraient amenés à travailler pour des organisations du troisième secteur?"<sup>111</sup>.

La valeur heuristique des contributions regroupées par les commentateurs autour du mot d'ordre de "la fin du travail" est indéniable parce qu'elles induisent une prise en compte de la répartition de l'ensemble des temps sociaux que les autres perspectives négligent. Cet élargissement du champ de la réflexion débouche néanmoins, comme on vient de le voir, sur de nombreuses questions qui restent en suspens parce que l'argumentaire reste pour l'essentiel dans le registre du souhaitable alors que l'ampleur des changements évoqués exige des approfondissements quant aux moyens appropriés.

<sup>108</sup> A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, Paris, 1961, tome 2, p. 113, cité par J. Rifkin, p. 321.

<sup>109</sup> Comme le montre sa critique des politiques suivies par Reagan et Bush: "le tiers secteur manipulé par les partis", J. Rifkin, *op. cit.*, pp. 331-336.

<sup>110</sup> *ibid.*, p. 338.

<sup>111</sup> G. Roustang, "A propos de "la fin du travail" de Jeremy Rifkin. Vers un nouveau contrat social, *Partage*, n° 110, janvier 1997, p. 9.

## 2 Futur du travail et réalité socio-économique

L'observation ne vaut pas que pour "les défenseurs de la fin du travail", pour reprendre l'expression à travers laquelle sont désignés les auteurs qui viennent d'être présentés. C'est l'ensemble du débat sur l'avenir du travail qui dénote une tendance à l'analyse axiologique. Le risque subséquent est de délaissier les références empiriques dans lesquelles sont ancrés les raisonnements et de se laisser emporter par l'attrait de la polémique familière aux milieux intellectuels. Certains symptômes montrent que cette dérive n'a pu être évitée, plusieurs auteurs aidés par leurs éditeurs "durcissant" la pensée adverse pour mieux affirmer la leur. En témoigne le clivage en grande partie artificiel entre partisans et adversaires de la fin du travail, Castel et Schnapper étant par exemple censés, dans leur article commun "Non, le travail ce n'est pas fini" ou dans leur production personnelle "Contre la fin du travail", répondre à "La fin du travail" de Rifkin ou à Méda pour qui le travail serait "une valeur en voie de disparition". Mais comme le dit Roustang "à la lecture des livres, les oppositions catégoriques affirmées par les titres fondent comme neige au soleil"<sup>112</sup>. Méda et Rifkin rejoignent Castel et Schnapper quand ils prônent un partage du travail susceptible de contrer l'affaiblissement du salariat. Schnapper s'accorde avec Rifkin pour penser "que la production concurrentielle a besoin de moins de travailleurs, en tout cas à court terme, dans les secteurs économiques tels qu'ils existent aujourd'hui"<sup>113</sup>.

Ces mises en scène qui accentuent les divergences d'opinions "sont cependant regrettables car elles entretiennent la confusion et brouillent les véritables conflits"<sup>114</sup>. Or, ce sont bien de vraies contradictions récurrentes entre libéralisme et social-démocratie qui s'expriment, on l'a vu, quand les uns pensent que la loi d'airain de l'économie oblige à renoncer à l'emploi pour sauvegarder le travail et les autres maintiennent qu'une volonté politique forte suffit à créer des emplois par la réduction du temps de travail et le financement de nouveaux services publics.

Face à ces jeux de position complexes, le danger est grand d'être pris entre fausses querelles et répétition d'arguments anciens. Une méthode peut toutefois être proposée pour cerner ce qui fait la spécificité conceptuelle et pratique du

<sup>112</sup> G. Roustang, *De la politique économique à l'anthropologie économique*, ronéo, CNRS-Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, Aix-en-Provence, 1997, p. 1.

<sup>113</sup> D. Schnapper, *op. cit.*, p. 83.

débat actuel sur le futur du travail. Cette méthode consiste à confronter l'ensemble des positions en présence à l'évolution de la réalité économique et sociale pour déceler en quoi cette dernière vient valider ou infirmer certaines hypothèses; autrement dit il s'agit de coupler à l'approche normative, implicite ou explicite, de chacune des positions rappelées ci-dessus, une approche compréhensive afin de déterminer dans l'ensemble des possibles les voies qui se défrichent à partir des changements déjà engagés. C'est cette posture<sup>115</sup> qu'ont adopté différents auteurs. Pour ce courant<sup>116</sup>, c'est la confrontation à la réalité économique et sociale qui permet de tester la pertinence des théorisations et autorise à aller au-delà des oppositions tranchées se présentant comme définitives, tout en précisant certaines questions abordées dans les approches précédemment mentionnées.

## **2.1 La tertiarisation de l'économie: un changement fondamental**

Dans cette perspective, la question préalable à reprendre est celle du volume de travail: doit-on entériner son rétrécissement sous l'effet de "la révolution informationnelle"<sup>117</sup> ou doit-on viser son gonflement par l'organisation de la réponse à de nouveaux besoins sociaux?

Chacun sent bien que les positions qui cherchent à prolonger le système existant et celles qui valorisent les ruptures recèlent toutes une part de vérité. C'est bien ce qui fait la perplexité de nombreux citoyens vis-à-vis du débat sur le futur du travail; pourtant il est possible de saisir plus finement l'ambivalence que beaucoup ressentent si l'on intègre à la réflexion le phénomène de tertiarisation qui affecte les activités productives, cette expression "désignant de manière très

<sup>114</sup> G. Roustang, *op. cit.*, p. 1.

<sup>115</sup> Comme le note Polanyi, ils retrouvent en cela une posture propre à des penseurs ayant le souci d'articuler réflexion sur le changement et analyse des pratiques sociales comme Rousseau ou Owen.

<sup>116</sup> Parmi les publications récentes de ce courant, A. Lipietz, *La société en sablier*, La Découverte, Paris, 1996 ; B. Eme, J.L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 ; J.L. Laville, *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1996 ; B. Perret, G. Roustang, *L'économie contre la société*, Seuil, Paris, 1993, ainsi qu'un manifeste réunissant G. Roustang, J.L. Laville, B. Eme, D. Mothé, B. Perret, *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.

<sup>117</sup> Pour reprendre un terme utilisé par plusieurs auteurs dont J. Lojkine, *La révolution informationnelle*, Presses universitaires de France, Paris, 1992.

générale l'intensification des interactions sociales au sein même des systèmes productifs"<sup>118</sup>.

Une telle généralisation des relations de service qui déborde largement le seul champ des activités de service implique un changement de contenu de l'emploi industriel qui "met en jeu des formes plus complexes de coopération et de mobilisation des ressources" à la fois subjectives et inter-subjectives dans la production. Elle implique en même temps une diminution du volume de cet emploi industriel dans les économies contemporaines, c'est du moins ce que mettent en évidence les statistiques portant sur la période 1973-1982, avec une perte de 743 000 emplois<sup>119</sup>. Cette baisse ne s'explique que partiellement par des phénomènes de recours à la sous-traitance pour certaines activités (conseil, nettoyage, surveillance, restauration, ...). Plus fondamentalement les formes de la concurrence qui s'étendent, au-delà du prix, à la qualité et aux délais, conduisent à des processus massifs d'introduction de nouvelles technologies, spécialement celles intégrant micro-électronique et micro-informatique qui réduisent les besoins en main-d'oeuvre.

Corrélativement, les services acquièrent une importance grandissante dans le volume total de l'emploi. Cependant les services ne constituent pas une catégorie homogène. Des distinctions peuvent être opérées en fonction de leurs configurations productives, c'est-à-dire des rapports qui s'établissent en leur sein entre le travail, les technologies et les dispositifs organisationnels<sup>120</sup>.

- Les services standardisables recouvrent les services logistiques (transport, grande distribution, ...) et les services administratifs (banques, assurances, administrations, ...) se rapprochent des activités de production de masse ou de série. Ces services intervenant à titre principal sur des objets, des systèmes techniques ou traitant des informations codées ont été modifiés par le recours aux nouvelles technologies de l'information. Ils ont donc des trajectoires convergentes avec les activités industrielles ce qui restreint leur capacité de création d'emplois.

<sup>118</sup> B. Perret, G. Roustang, *L'économie contre la société*, op. cit., pp. 59-60.

<sup>119</sup> Les statistiques pour la France vont dans le même sens que celles des autres pays européens, de 1973 à 1982 les industriels ont perdu 1.526.000 emplois en Allemagne, 51.000 en Italie, 2.057.000 au Royaume-Uni, P. Petit, *La croissance tertiaire*, Économica, Paris, 1988, p. 95.

<sup>120</sup> C. Du Tertre, Le changement du travail et de l'emploi: le rôle majeur des "relations de service", *Les Cahiers de Synder*, n° 4, 1995, pp. 95-116.

- Les services relationnels<sup>121</sup>, au contraire, confèrent une place centrale à la relation de service parce que l'activité est basée sur l'interaction directe entre prestataire et destinataire. Ils visent à influencer sur le fonctionnement de l'organisation pour les services aux entreprises et à améliorer l'état physique, intellectuel ou moral des usagers-clients quand il s'agit de services aux personnes. Les nouvelles technologies n'y sont que des supports à la relation offrant des options additives quant à la variété et à l'évolution qualitative de la prestation. L'innovation dans le processus de production n'aboutit pas forcément à une standardisation. Elle peut déboucher sur une innovation, le travail complexe n'étant alors pas éliminé mais déplacé. Un effet variété et qualité vient donc compenser l'effet de substitution capital-travail ce qui permet à ces services relationnels d'être porteurs de nouvelles activités et de nouveaux emplois. D'ailleurs, malgré les difficultés dues aux modes d'organisation des comptabilités nationales qui n'isolent pas ces services relationnels, les chiffres disponibles montrent qu'ils ont été au coeur de la création d'emplois. Au total, dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) le commerce, les services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration, les services personnels et domestiques, l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration publique représentent une majorité et une part sans cesse croissante des emplois<sup>122</sup>.

La distinction pertinente n'est donc pas entre industries et services mais entre deux ensembles d'activités qui coexistent dans le paysage productif: d'un côté, les industries et services standardisables, activités à forte croissance de productivité qui avaient été au coeur de l'expansion jusque dans les années 1970 et rencontrent depuis lors des limites inédites en termes de niveau d'emploi; de l'autre côté, les services relationnels dont le rôle dans l'économie s'accroît et qui s'avèrent déterminants pour le devenir de la création d'activités et d'emplois. Ces deux ensembles connaissent des trajectoires contrastées, ce qui aide à comprendre la concomitance paradoxale de discours sur la disparition de l'emploi et d'enthousiasmes pour les

<sup>121</sup> W.J. Baumol, *Microeconomics of Unbalanced Growth: the Anatomy of the Urban Crisis*, *American Economic Review*, June 1987, pp. 415-427 ; G. Roustang, *L'emploi: un choix de société*, Paris: Syros, 1987.

<sup>122</sup> Ainsi, de 1962 à 1981, dans six de ces pays, la part de l'emploi a augmenté dans le secteur non marchand, agrégat statistique composite mais qui rassemble une grande partie des services relationnels.

“nouveaux services” et “nouveaux emplois”<sup>123</sup>. En fait les itinéraires de ces deux ensembles différents doivent être analysés successivement dans leurs conséquences respectives.

## **2.2 La réduction du temps de travail: un rempart contre l'accroissement des inégalités**

Le plafonnement de l'emploi dans les industries et services standardisables, explique pour une bonne part les déceptions de la lutte contre le chômage et la précarité. L'illusion d'une reprise de l'emploi dans ces activités a guidé nombre de politiques d'emploi qui se sont traduites par un partage du travail de fait. Certes en France, aucun des grands symboles sociaux n'a été remis en cause (Salaire minimum, sécurité sociale, retraite par répartition,...) mais le maintien de ces conquêtes a eu une contrepartie. Le poids de la crise a été reporté sur des catégories de population qui ont dû payer pour la cécité collective entretenue par la promesse, sans cesse réitérée, d'un prochain retour aux normes antérieures.

### **Chômage et inégalités**

Les premières victimes ont été les travailleurs âgés. La généralisation des préretraites a été telle que la France possède, pour les plus de cinquante-cinq ans, les taux d'emploi parmi les plus bas des pays industrialisés (42% contre 63% aux États-Unis, 62% au Royaume Uni et 52% en Allemagne)<sup>124</sup>, ce qui provoque une déstabilisation de toute la fin de carrière avec la montée du chômage des plus de cinquante ans. Du point de vue des entreprises, les mesures d'âge ont constitué une opportunité, pour réduire les effectifs, l'essentiel de la charge financière étant assuré par la collectivité. Les contradictions éclatent quand la cessation d'activité devient de plus en plus précoce alors que l'espérance de vie augmente, poussant hors du travail salarié des personnes en pleine possession de leurs moyens, et que l'équilibre du régime des retraites exige un allongement de la carrière au moment où la durée moyenne de travail en entreprise est raccourcie.

<sup>123</sup> Parmi les nombreuses publications officielles sur ce thème citons: X. Greffe (dir.), *Nouvelles demandes, nouveaux services*, Commissariat Général du Plan, Paris, La Documentation française, 1990 ; Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, *Nouveaux services, nouveaux emplois*, Paris, La Documentation française, 1993.

<sup>124</sup> Cf. sur ce thème, les apports de X. Gaullier, par exemple, *Quel avenir pour les quinquagénaires?*, *Le Monde*, 24 mai 1995.

Comme les travailleurs âgés, les jeunes doivent subir la précarité. Le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que le taux moyen calculé sur l'ensemble de la population active. A ces chômeurs déclarés s'ajoutent au moins autant de titulaires de contrats d'apprentissage et de formations en alternance faiblement rémunérés. A travers l'extension de ces formules, c'est le principe d'un salaire minimum propre aux jeunes non qualifiés qui a été entériné dans le silence au moment où un projet explicite de "SMIC-jeunes" touchant les diplômés a déclenché une violente vague de protestations. Il y a là un résumé de l'hypocrisie de la modernisation à la française qui admet des entraves au droit social quand celles-ci portent sur des groupes trop fragilisés pour pouvoir se défendre. Avec les stagiaires en formation et les jeunes embauchés grâce à des exonérations de charge, le chômage des jeunes se confirme alors que le niveau de formation de la jeunesse ne cesse de monter. De 1982 à 1992 le pourcentage d'élèves atteignant le baccalauréat a été doublé, de 30 à 60%, moyennant quoi 25% des nouveaux chômeurs recensés en 1992 et 1993 ont fait au moins deux années d'études supérieures et ont au moins le baccalauréat. Pour le dire de façon très simplifiée, sur vingt jeunes âgés de 16 à 25 ans, neuf sont lycéens ou étudiants et un "inactif" ou militaire. Sur les dix actifs restants, quatre ont un emploi stable, trois sont intérimaires et trois sont chômeurs ou entrés dans un dispositif d'aide à l'emploi des jeunes<sup>125</sup>. C'est la porte d'entrée dans la société adulte qui se referme laissant une majorité de jeunes dans une transition où la durée de l'attente s'allonge.

### Femmes et partage du travail<sup>126</sup>

Le cri d'alarme libéral<sup>127</sup> est en conséquence motivé parce qu'il est exact de souligner les discriminations d'âge dans l'accès à l'emploi. Cependant l'impasse libérale devient patente quand les remèdes proposés ne peuvent qu'aggraver le mal, c'est-à-dire quand la condamnation des inégalités induites par les corporatismes sociaux débouche sur des préconisations dont la mise en oeuvre introduirait des ségrégations encore plus marquées. Il est clair, à cet égard, que le remplacement du salariat par le travail indépendant ne saurait constituer une solution au chômage. D'abord aucun déplacement ne s'opère dans ce sens: ni en France qui compte en

<sup>125</sup> Selon le résumé de la situation fait par F. Wenz-Dumas, Les jeunes stationnent dans la zone grise du travail, *Libération*, 15 septembre 1993.

<sup>126</sup> S. Hirata, D. Senotier (dir.), *Femmes et partage du travail*, Syros, Paris, 101996.

<sup>127</sup> Poussé par des auteurs comme M. Godet, cf. ci-dessus.



1997, 1,8 million de salariés de plus qu'en 1985 (hors employés de l'État) et 710.000 travailleurs indépendants de moins avec 88,6 % d'emplois salariés dans l'emploi total, ni aux États-Unis où ce même taux de salariés progresse représentant 92 % de l'ensemble des emplois<sup>128</sup>. Ensuite cette évolution prônée par les thuriféraires de la libre entreprise individuelle représenterait "un excellent principe de sélection naturelle"<sup>129</sup> qui départagerait selon Bridges "les survivants et les espèces condamnées".

Les tenants de l'activité, substitut à l'emploi, qui n'endossent pas cet élitisme excluant n'en révèlent pas moins une ignorance des rapports sociaux de sexe quand ils se prononcent en faveur d'une activité professionnelle réduite pour les femmes, soit par une interruption d'activité pour l'éducation des jeunes enfants, soit par le temps partiel. Derrière le respect des choix individuels, c'est la répartition "naturelle" des tâches qui est entérinée. Les mêmes qui étaient vigilants vis-à-vis des inégalités entre les âges demeurent aveugles aux inégalités de sexes. C'est oublier que "l'accès au monde salarial a représenté pour les femmes françaises la voie royale de l'autonomie"<sup>130</sup> car "tout se passe comme si les femmes françaises avaient privilégié leur indépendance économique et constitué leur identité par le travail plus que par la politique"<sup>131</sup>. Quant au temps partiel, il apparaît en France par ses modalités de développement comme "la construction sociale d'une forme d'emploi féminine"<sup>132</sup> puisque, sur les 3,2 millions d'actifs à temps partiel, plus de 80% sont des femmes. 28% des femmes travaillant à temps partiel et seulement 4% des hommes. Le temps partiel renforce "la logique ségrégative de l'activité féminine"<sup>133</sup> en faisant l'objet d'une discrimination. "A travail égal, à niveau de formation égal, on n'a pas la même qualification selon que l'on est employé à temps

<sup>128</sup> G. Duval, « L'ère des entreprises-réseaux », *Alternatives économiques*, n° 162, septembre 1998, pp. 33-34.

<sup>129</sup> Comme le dit R. Castel, « à propos de la fin du travail salarié de William Bridges », *op. cit.*

<sup>130</sup> B. Perret, *L'avenir du travail*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 100.

<sup>131</sup> M. Perrot, *Vendredi-Idées*, Juin 1993, p. 35, cité par B. Perret ; sur ce sujet cf. aussi A.M. Groze-lier, *Pour en finir avec la fin du travail*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1998.

<sup>132</sup> M. Maruani, Marché du travail et marchandage social, in M. Lallement (éd.), *Travail et emploi. Le temps des métamorphoses*, Paris: L'Harmattan, 1994, p. 242.

<sup>133</sup> M. Maruani, *op. cit.*, pp. 242-244.

partiel, à durée déterminée ou indéterminée”<sup>134</sup>. De plus, “dans les entreprises, accéder au statut de cadre, et le garder, est encore difficilement compatible avec les horaires réduits”<sup>135</sup>. La réduction du temps de travail par le temps partiel, même si elle répond à une demande exprimée, questionne sur les modes de vie qu’elle favorise. En l’absence de véritable légitimité, le temps partiel est utilisé pour créer des emplois sans se soucier des compensations pour les salariés, ni des contraintes pouvant peser sur la demande de temps. Puisqu’il est l’affaire des femmes, il contribue à les marginaliser dans l’univers du travail en accentuant la division sexuelle du travail au sein de la famille dans laquelle les femmes continuent à assurer l’essentiel des tâches ménagères et des soins familiaux<sup>136</sup>. Loin de se traduire par un temps libéré, “même lorsqu’il est librement choisi, le travail à temps partiel déstabilise le rapport au travail des femmes qui le pratiquent en même temps qu’il renforce les rôles traditionnels dans la sphère familiale. De ce fait, la pratique du temps partiel n’octroie pas plus de temps libre aux femmes, le temps gagné sur le travail salarié se reportant inéluctablement sur les tâches domestiques”<sup>137</sup>. Enfin, le temps partiel est de plus en plus imposé par l’organisation du travail, tout particulièrement dans les services aux particuliers et le commerce. “Les emplois sont ainsi construits que les salariés n’ont pas le choix”<sup>138</sup>.

### **La vraie alternative: une réduction individuelle ou collective**

La question n’est donc pas pour ou contre le partage du travail, elle est de savoir quelle forme de réduction du temps de travail est adoptée, en particulier pour faire face aux limites du volume d’emploi dans les industries et les services standardisables. Les différentes formes de réduction individuelle du temps de travail, par la marchandisation dont elles sont porteuses ou par la marginalisation professionnelle des femmes qu’elles engendrent, ne peuvent qu’aggraver les inégalités déjà

<sup>134</sup> Ibid.

<sup>135</sup> Selon INSEE Première, La montée du temps partiel, n° 237, décembre 1992 cité par L. Maurin, Le temps partiel ou la réduction du temps de travail version entreprises, *Alternatives Économiques*, n° 128, juin 1995.

<sup>136</sup> Ibid.

<sup>137</sup> M. Maruani, Temps, emplois, revenus: anciens clivages, nouveaux partages, CSU-CNRS, Colloque “Familles et recherches”, IDEF, Paris, 1994.

<sup>138</sup> M.T. Letablier, Emploi-famille: des ajustements variables selon les pays, *Lettre du Centre d’études de l’emploi*, n° 37, avril 1996 citée par L. Maurin, op. cit.

sensibles émanant du partage de l'emploi insidieux pratiqué depuis quinze ans. C'est bien en effet un partage de l'emploi inavoué qui se discerne dans les chiffres du chômage auxquels il convient de rajouter les autres manifestations de la déstabilisation de la condition salariale, c'est-à-dire le sous-emploi<sup>139</sup>, les situations d'emploi-formation "découlant directement de la multiplication des dispositifs de lutte contre le chômage" et l'existence de travailleurs découragés qui ont renoncé à chercher un emploi mais "travailleraient si on leur en offrait la possibilité"<sup>140</sup>. Le contrat à durée indéterminée typique de la société salariale<sup>141</sup> concernait en 1975 environ 80% de la population active. Si, en chiffres absolus les contrats à durée indéterminée sont encore largement majoritaires, en termes de flux d'embauches les emplois atypiques dominant. Les "formes particulières d'emploi": contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel et emplois aidés représentent plus des deux tiers des embauches annuelles. La croissance de l'inactivité, de la sous-activité de masse et les atteintes au droit du travail se conjuguent pour concourir à la fragmentation sociale. D'autant que compte tenu des réformes adoptées pour endiguer le déficit, l'indemnisation du chômage est scindée entre assurance et assistance<sup>142</sup> pénalisant les salariés qui ont effectué les durées de travail les plus courtes ou sont condamnés à des allers-retours entre le travail et le chômage.

Dans ce contexte, l'affirmation d'un choix collectif en faveur d'une répartition plus égalitaire de l'emploi s'impose, pour contrecarrer l'aggravation des inégalités sociales inéluctable en son absence. Il s'agit de négocier une répartition qui concerne le temps de travail mais aussi les droits et les garanties qui y sont associés. C'est bien cet ensemble qu'il convient de prendre en compte sinon les risques ne sont pas négligeables de voir la réduction du temps de travail conforter l'hétérogénéité des emplois, les différences sociales et l'anomie. Concentrée sur les travailleurs les moins qualifiés, obligés d'accepter une baisse de leur temps travaillé

<sup>139</sup> Qui correspond à la situation des personnes "pourvues d'un emploi salarié ou non salarié, au travail ou non, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail durant la période de référence", selon la définition de E. Malinvaud, *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, Rapport au premier ministre, Paris: La Documentation Française, 1986.

<sup>140</sup> Indicateurs complémentaires suggérés par le rapport Malinvaud comme le rappelle J.L. Outin, La permanence du chômage, in M. Lallement (éd.), op. cit., p. 20.

<sup>141</sup> Cf. R. Castel, op. cit., p. 400.

<sup>142</sup> Cf. A. Lebaube, *L'emploi en miettes*, Paris: Hachette, 1987.

assorti d'une flexibilité accrue, elle peut aggraver la "déstructuration des rythmes collectifs qui pourrait nuire à la vie familiale et, plus largement, à la vitalité de l'ensemble des espaces de socialisation qui échappent (plus ou moins) à l'emprise de l'économie monétaire (clubs sportifs, associations, partis politiques, églises,...)"<sup>143</sup>.

Si, malgré toutes les difficultés qu'elle recèle, une régulation collective de la réduction du temps de travail semble néanmoins essentielle, c'est parce qu'elle seule peut garantir le plus large accès à un emploi qui reste synonyme de protection sociale et de participation à la production de la société. Même si ses déclinaisons doivent être négociées au plus près des réalités locales, rien ne peut remplacer une réduction du temps de travail collectivement assumée comme vecteur d'une "redistribution effective des attributs de la citoyenneté sociale" selon les termes de Castel.

## **2.2 L'économie solidaire: un levier pour la création de nouvelles activités**

La modification structurelle de la composition des activités productives amène à envisager, parallèlement à la réduction du temps de travail, ce qu'il est possible d'attendre d'activités nouvelles dans les services relationnels. Deux scénarios sont inclus dans les propositions qui ont été examinées ci-dessus: la création dans ces activités de nouveaux services publics conformément à la façon de faire dominante depuis l'instauration de l'État-providence<sup>144</sup>, le soutien aux innovateurs et aux créateurs d'entreprise pour engendrer un flux de petites et moyennes entreprises<sup>145</sup>. En quoi les réalisations en cours s'inscrivent-elles dans ces scénarios?

### **Services privés ou publics?**

Les données quantitatives disponibles signalent en premier lieu que certains sous-ensembles tels que les services sociaux, les services aux personnes et à la

<sup>143</sup> Comme le dit B. Perret, *Éléments pour une politique de l'emploi et du travail*, chapitre 12, in *L'avenir du travail*, op. cit.

<sup>144</sup> cf. par exemple les textes cités de l'Appel des économistes des économistes pour sortir de la pensée unique, *Vers un nouveau plein emploi*, op. cit.

<sup>145</sup> Cf. les textes cités de M. Godet et B. Majnoni, op. cit.

collectivité<sup>146</sup> révèlent un essor particulier sous-tendu par des tendances socio-démographiques lourdes: ils représentent en 1990, 30,2 % de l'emploi en France, 37,7 % en Suède et 31,5 % au Royaume-Uni. Une grande partie de ces services correspond à ce qui est désigné dans les pays francophones, selon une terminologie qui se diffuse en Europe, comme des services de proximité, c'est-à-dire des services qui peuvent être définis comme répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité qui peut être objective, soit liée à un ancrage sur un espace local, mais aussi subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation. En l'occurrence la proximité géographique due à ce que les services dispensés auprès de personnes soit à leur domicile, soit au sein d'un périmètre restreint proche du domicile renvoie à une proximité relationnelle puisque le prestataire intervient chez la personne dans son lieu de vie, ou s'immisce dans les relations inter-personnelles en jeu dans la famille ou le voisinage<sup>147</sup>.

Au niveau européen, l'accent a été mis sur ces services de proximité susceptibles de créer trois millions d'emplois pour répondre à de nouveaux besoins, correspondant à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée". Pour approfondir cette question, une enquête a été menée par les services de la Commission<sup>148</sup> dans le but de cerner quelles activités précises sont concernées. Quatre grands secteurs ont été repérés: les services de la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les

<sup>146</sup> Pour reprendre les termes anglais (Community, personal and social services) utilisés dans le document dont sont extraits les chiffres cités ci-dessous: OCDE, 1994.

<sup>147</sup> J.L. Laville (dir.), *Les services de proximité en Europe*. Paris, Syros-Alternatives, 1992 ; M. Nysens, F. Petrella, *L'organisation des services de proximité à Charleroi: vers une économie plurielle? Les cahiers du CERISIS*, 96/1. Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la Solidarité et l'Innovation Sociale (CERISIS) - Hainaut, UCL, 1996.

<sup>148</sup> Elle a donné lieu à la publication en 1995 d'un document de travail des services de la Commission européenne: *Les initiatives locales de développement et d'emploi* (Commission européenne, 1995) ; cette enquête a confirmé l'importance de ces activités nouvelles et a permis de dégager 17 domaines d'offre permettant de couvrir de nouveaux besoins. Avec *Le premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, Document de travail des services de la commission, novembre 1996, la Commission en a identifié deux nouveaux: le sport et la maîtrise de l'énergie.

services culturels et de loisirs, les services d'environnement<sup>149</sup>. Ce sont donc des services individuels ou collectifs dont la montée tient à diverses "tendances lourdes" de la société, démographiques, sociales et environnementales.

Néanmoins, il serait erroné de penser que ces services vont spontanément pallier les déficits d'emplois dans les industries et services standardisables comme les emplois industriels ont succédé aux emplois agricoles. Le décalage, maintes fois évoqué, entre "le gisement potentiel d'emplois" que représentent ces services et leur concrétisation prouve que le "déversement"<sup>150</sup> vers le tertiaire relationnel pose au moins deux problèmes.

Le premier problème, surtout notable dans les services individuels, porte sur l'expression de la demande et la mise en correspondance de l'offre et de la demande, du fait qu'ils entrent dans l'intimité des usagers et interfèrent avec leur vie personnelle et familiale. Certes, ces services ne sont pas entièrement nouveaux. Mais ce qui est nouveau ce sont l'ampleur et les modalités de leur "externalisation". Alors qu'ils étaient pour l'essentiel effectués à l'intérieur de la famille, ils changent de contenu et de statut quand "les familles donnent à faire provoquant ainsi l'émergence de nouvelles professions et le développement du travail salarié"<sup>151</sup>. C'est donc au dilemme entre "faire" et "faire faire" que sont confrontés les ménages, avec ce que cela suppose d'arbitrages ardues entre "la pénibilité de la tâche ou son caractère gratifiant, le soulagement qu'apporte une aide extérieure, les contraintes de la délégation notamment l'irruption d'étrangers dans la vie privée, l'importance de l'activité dans l'image que la femme (et son entourage) a de son rôle"<sup>152</sup>. La complexité de ces arbitrages révèle les traits caractéristiques de ces services: pour que la demande de ceux-ci augmente, encore faut-il que les ménages soient convaincus de l'intérêt de déléguer un certain nombre de tâches auparavant accomplies dans la sphère domestique et qu'ils aient suffisamment confiance en les prestataires.

<sup>149</sup> Ces quatre secteurs se subdivisent en 19 domaines, Commission européenne, *Les initiatives locales de développement et d'emploi*, Enquête dans l'Union européenne, Bruxelles, mars 1995 ; Commission européenne, Premier rapport sur les initiatives locale de développement et d'emploi, Communauté européenne, Luxembourg, 1997.

<sup>150</sup> Notion rendue célèbre par A. Sauvy, *La machine et le chômage*, Dunod, Paris, 1980.

<sup>151</sup> J.C. Kaufmann, *Faire ou faire-faire? Familles et services*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 13.

<sup>152</sup> G. Favrot-Laurens, *Culture domestique et pratiques de délégation*, recherche pour le Plan Construction-Architecture, Toulouse, 1996.

Le second problème, également prégnant dans les services collectifs, concerne la solvabilisation des prestations. Ces services, reposant sur une relation directe entre prestataire et usager, ne peuvent connaître le même itinéraire que les industries et services standardisables dont le développement a été largement assuré par l'économie réalisée sur le temps humain nécessaire à leur production. Autrement dit ces services, dont le contenu en emplois peut être riche parce qu'ils sont à productivité stagnante, ne peuvent pour la même raison voir les créations d'emploi, dont ils sont "potentiellement" porteurs, être financés par des gains de productivité: d'où leur articulation spécifique aux politiques publiques qui déterminent leurs prix et un certain nombre de règles les concernant.

Si le second intervient, le premier problème est certainement prioritaire pour comprendre l'absence de toute extension récente d'envergure des services publics dans le tertiaire relationnel. Contrairement à l'allégation selon laquelle le rôle central des services publics dans ces domaines ne pose pas de problème<sup>153</sup>, aucun recrutement public massif n'est advenu dans les pays européens. Cette fragilisation relative des services publics tient beaucoup à leur difficulté croissante à susciter la confiance. Les services y sont appréhendés à partir de normes régissant tant le travail que les prestations, établies à l'issue de décisions prises dans les organes de démocratie représentative fixant les conditions d'attribution et les moyens affectés dans le cadre de la redistribution; ce processus de décision est destiné à respecter l'égalité d'accès qui est par ailleurs garantie par une nette séparation entre fonctionnaires et ayants droit. Ces caractéristiques institutionnelles s'avèrent de moins en moins compatibles avec les valeurs individualistes qu'elles ont contribué à produire<sup>154</sup> et elles ont entraîné moult critiques sur la centralisation excessive des négociations sociales et sur la transformation des usagers en assujettis. Avant même la crise financière de l'État-providence, une crise de légitimité s'était ainsi fait jour, particulièrement marquée dans des activités à forte composante relationnelle. Par exemple, dans les hôpitaux ou dans la garde des enfants, des mouvements sociaux d'employés et d'usagers ont lutté pour l'affranchissement vis-à-vis des modèles hygiénistes pesant sur les équipements publics. D'ailleurs si les services publics avaient été immanquablement synonymes de qualité et de

<sup>153</sup> T. Coutrot, *op. cit.*, p. 42.

<sup>154</sup> « L'État-providence est un puissant facteur d'individualisme » dit M. Gauchet, *La société d'insécurité*, in J. Donzelot, *Face à l'exclusion*, Éditions Esprit, Paris, 1991, repris par R. Castel, *op. cit.*, p. 395.

satisfaction pour les travailleurs ou les usagers, les attaques néo-libérales sur leurs coûts n'auraient pas trouvé le terrain favorable dont elles ont bénéficié; en outre des forces sociales se seraient probablement exprimées avec force pour réclamer une institutionnalisation de ces nouvelles activités dans le service public ce qui n'a été le cas nulle part en Europe, les mobilisations s'étant limitées à la préservation de l'existant et n'ayant pas porté sur de nouveaux services.

Autrement dit, dans des fonctions sanitaires, sociales, éducatives ou culturelles, prétendre que la simple expansion du service public "reconstituerait alors un tissu social défait"<sup>155</sup> apparaît pour le moins simplificateur. Ce n'est pas pour autant que les initiatives prises correspondent à la figure de l'entrepreneur motivé par la rentabilisation du capital investi. La prise de risque ne peut être ramenée au seul intérêt matériel. Même si le souci d'un retour sur investissement est présent, la motivation des entrepreneurs ne peut s'expliquer entièrement par ce ressort. L'entrepreneuriat est caractérisé par la volonté de faire progresser la démocratie sur le plan local à travers l'activité économique. C'est pourquoi il est possible de parler *d'entrepreneurs civiques*. Au-delà des indéniables considérations financières auxquelles ils sont attentifs, ils construisent de nouvelles formes de "vivre ensemble" à partir de la référence à un bien commun qu'ils partagent avec d'autres personnes, réunissant souvent par là-même autour du projet un réseau social promoteur. Ce sont dans certains cas des personnes qui se situent en usagers potentiels des services, repérant des demandes et voulant y répondre. Ce sont dans d'autres cas des professionnels qui peuvent jouer un rôle de médiateur et repérer des demandes sociales auxquelles il n'est pas répondu. Ce sont encore des groupes mixtes où se côtoient usagers et professionnels. Le repérage de demandes insatisfaites peut en l'occurrence se réaliser à partir de la rencontre d'individus ayant ressenti certains besoins dans leur vie quotidienne et de professionnels sensibilisés à certaines problématiques. En fait, malgré la disparité dans le profil des personnes représentées celles-ci ont toutes pour point commun de se situer comme parties prenantes de la demande<sup>156</sup> sur la base d'une expérience vécue. C'est ce qui permet à ces groupes promoteurs d'inventer réellement des services parce que leur démarche part d'une perception, implicite ou explicite, de l'absence de réponse appropriée aux

<sup>155</sup> L. Hoang-Ngoc, *op. cit.*

<sup>156</sup> Pour reprendre l'expression suggestive de "demande side stakeholders" mise en avant par A. Ben Ner, T. Van Hoomissen, *Non Profit Organisations in the mixed Economy, Annals of Public and Cooperative Economy*, vol. 4, 1991, pp. 519-549.



problèmes qu'ils rencontrent et se démarque des approches standardisées guidées par les seules études de marché ou de besoin. Le caractère local est bien en ce sens constitutif parce que l'émergence renvoie à cette double notion de proximité dans les services, proximité objective liée à l'ancrage sur un territoire et proximité subjective liée à la dimension relationnelle de la prestation.

La création d'un espace local de dialogue basé sur l'échange interactif rendant possible une adéquation entre l'offre et la demande qui évite de plaquer des réponses stéréotypées sur les besoins identifiés. Un tel espace public de proximité amène à dépasser la coproduction inhérente à l'ensemble des services et aboutit à une construction conjointe de l'offre et de la demande où la place des usagers s'avère déterminante, que ce soit par leur initiative directe, par l'intervention de professionnels qui sont devenus conscients des demandes insatisfaites en raison de leur immersion dans le tissu local ou par leur association avec d'autres interlocuteurs qui se responsabilisent sur le thème abordé pour des raisons personnelles.

L'enseignement principal des études européennes est que les deux scénarios de développement des services de proximité, par le service public et par l'entreprise privée ne rendent pas fidèlement compte des dynamiques d'émergence des initiatives de la société civile. Dans celles-ci, de nombreux porteurs de projet se conduisent en entrepreneurs civiques, se lançant dans une action économique par souci de démocratisation de la société et s'appuyant sur des réseaux sociaux qui adhèrent aux mêmes convictions. C'est donc un phénomène plus large que la création d'entreprise habituelle qui fait appel à un entrepreneuriat plus collectif et à la constitution d'espaces publics de proximité, faisant sauter les barrières entre domaines économique et politique, ce qui a incité la Commission européenne à adopter la terminologie d'"initiatives locales de développement et d'emploi" pour le désigner. Si manifestement les pouvoirs publics ne peuvent pas les créer à la place des acteurs impliqués, ils peuvent les encourager ce qui n'est que très partiellement réalisé et renvoie à la responsabilité de rassembler autour des initiatives, sur les territoires, un partenariat susceptible de reconnaître un véritable droit à l'initiative<sup>157</sup>.

<sup>157</sup> Élaborer les modalités concrètes d'un droit à l'initiative permettrait de répondre au « déficit lancé à l'État aujourd'hui », selon D. Méda, de favoriser « des regroupements et des associations capables de prendre en charge certains intérêts et de donner aux individus l'envie de s'y consacrer, de susciter chez eux le désir d'autonomie et de liberté ». D. Méda, *op. cit.*, p. 302. A partir des expériences menées par des autorités publiques, différents éléments constitutifs d'un droit à l'initiative peuvent déjà être énoncés.

## Le travail dans les initiatives locales

Les initiatives qui, dans les conditions qui leur sont faites, dépassent la phase de démarrage se démarquent également de bien des clichés quant aux formes de travail à travers lesquelles elles se consolident. Les hypothèses libérales d'avènement d'un travail indépendant qui se substituerait au travail salarié ne sont absolument pas validées par les pratiques sociales des initiatives européennes: on n'y trouve aucune trace de travailleurs faisant varier leur temps de travail dans le cadre de "biographies flexibles", pas plus qu'on n'y rencontre des gestionnaires de portefeuilles d'activités cumulant plusieurs temps partiels<sup>158</sup>. Ces nouvelles formes d'entreprise ne sont pas en train de "remplacer les formes traditionnelles et standards de travail"<sup>159</sup> comme toute une littérature pourrait le laisser croire. C'est au contraire la recherche de la "normalité" qui est emblématique de ces initiatives au sens où leur effort porte sur la création d'emplois durables, de droit commun et à temps plein. L'innovation qu'elles apportent en matière de travail consiste à vouloir introduire les protections qui apporte le statut salarial dans les champs d'activité en émergence et non pas à proposer un substitut au salariat.

Bien sûr la non-application d'un salaire minimum, le manque de conventions collectives, les recours à des mesures dérogatoires au droit commun se rencontrent dans les initiatives locales mais ce sont des embûches auxquelles elles se heurtent et non des tendances qu'elles cherchent à promouvoir. Ainsi dans les situations marquées par l'emprise du modèle anglo-saxon, le niveau de salaire a pu devenir une variable d'ajustement utilisée par les initiatives jusqu'à les condamner parce que les employés ont abandonné leurs postes, préférant obtenir des rémunérations plus importantes grâce à l'économie informelle<sup>160</sup>.

Surtout, dans des pays européens plus enclins à suivre le modèle continental, l'un des principaux obstacles à la reconnaissance des initiatives locales est leur confusion avec le traitement du chômage. Cette confusion produit des problèmes récurrents confortés par l'incompatibilité entre postes temporaires et besoins permanents. Il en résulte des frustrations réciproques: les représentants des

<sup>158</sup> I. Perguilhem, L'émergence de nouvelles organisations du travail et de nouveaux comportements professionnels dans les initiatives locales de développement et d'emploi, CRIDA-LSCI, CNRS, 1998.

<sup>159</sup> B. Kosistimen, A. Nieminen, Sociological Literature on the Future of Work, University of Tampere, 1997.

<sup>160</sup> Cf. l'exemple de Fergulsie Park Community Holdings Ltd, J.L. Laville, L. Gardin, Les initiatives locales en Europe, op. cit.

collectivités territoriales et de l'administration qui encouragent les actions dans ce domaine sont déçus des résultats obtenus, alors que les promoteurs de celles-ci s'estiment mal soutenus. Au total la multiplication des contrats temporaires et à faible coût a stérilisé nombre d'activités qui restent assimilées aux yeux de tous à des "petits boulots". De ce fait, par l'importance qu'il a pris dans les pays européens, le traitement social du chômage présente comme inconvénient de retarder une légitimation des initiatives locales. Dans les années 1980, l'État a avoué qu'en matière de lutte contre le chômage, il ne pouvait agir seul. Le rôle des initiatives locales a donc été souligné, mais uniquement à travers une instrumentalisation au service de l'insertion des plus défavorisés. Fortement sollicitées pour ce traitement social du chômage, les initiatives se sont retrouvées prises dans une mise en oeuvre de mesures et de programmes, rabattues vers des logiques de programmes recouvrant et occultant les logiques de projets qui les animaient initialement.

Quand elles sont prises dans cette "nasse" les initiatives locales, au lieu d'aider à explorer les voies à travers lesquelles peuvent se créer les activités et les emplois de demain, peuvent devenir un palliatif qui entérine la dégradation de la condition salariale. Si les initiatives ne sont destinées qu'à employer des chômeurs et que n'est pas pensée conjointement une réduction significative de la durée moyenne du travail, elles peuvent engendrer un dualisme reposant sur la coexistence et la séparation d'une économie internationalisée sélectionnant les travailleurs "employables" et d'une économie locale, synonyme de ghetto, réservée aux personnes "inemployables" dans l'économie compétitive. D'où le danger de la proposition de Rifkin de financer le tiers secteur par l'adoption d'un salaire social réservé à d'anciens chômeurs. Quand le financement public n'est accordé que pour l'accueil de certains publics et passe par l'attribution à ceux-ci de statuts spéciaux, se met effectivement en place un tiers secteur d'insertion<sup>161</sup> dans lequel les individus se trouvent catégorisés selon leur degré d'employabilité comme c'est le cas en France mais aussi en Allemagne. Avec ses statuts aidés et intermédiaires entre emploi et formation, cette économie d'insertion s'autonomise chaque jour davantage, constituant non plus une transition vers le marché du travail, mais un secteur dans lequel les publics "tournent" sans avoir une réelle possibilité d'en sortir<sup>162</sup>. Tous les

<sup>161</sup> Comme le dit B. Eme, Participation sociale et formes plurielles d'insertion, in J. Defourny, L. Favreau, J.L. Laville, Insertion et nouvelle économie sociale, Desclée de Brouwer, Paris, pp. 293-320.

<sup>162</sup> G. Roustang, J.L. Laville, B. Eme, D. Mothé, B. Perret, Vers un nouveau contrat social, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.

auteurs qui ont analysé les expériences dans la durée mettent en garde contre cet amalgame entre insertion d'activités nouvelles<sup>163</sup>. Il semble donc surprenant que Méda, étudiant ce courant<sup>164</sup>, soit obnubilée par le danger de dualisme que ces auteurs dénoncent avec autant de force qu'elle. Il est clair que la légitimité des nouvelles activités ne peut être établie que si ces activités ne sont pas réservées à des populations défavorisées qui leur seraient affectées par les pouvoirs publics et qu'elles donnent lieu à la création d' "emplois stables, professionnalisés, dignes et reconnus"<sup>165</sup>.

### **De l'émergence à la consolidation**

Ce préalable étant précisé, les parcours de consolidation des initiatives locales répondent aux interrogations sur les conditions de leur pérennisation: si les initiatives présentent des traits communs dans leur construction, comme on l'a vu, leurs formes d'institutionnalisation varient.

La première forme d'institutionnalisation est celle de l'entreprise commerciale poursuivant un but lucratif et s'appuyant principalement sur des ressources marchandes. Dans cette configuration, le réseau social promoteur disparaît avec le temps et l'entreprise, avant tout dédiée à procurer de l'emploi à ceux qui y travaillent et dotée de fortes valeurs professionnelles, arrive à un autofinancement par la vente de services individuels qui peuvent être payés par les consommateurs, par exemple des services de ménage ou de repassage.

La deuxième forme d'institutionnalisation correspond à l'entreprise publique locale avec des objectifs d'intérêt général et des ressources principalement non marchandes. Dans cette autre configuration, le coût des services est couvert par les pouvoirs publics qui, convaincus par l'expérimentation, admettent sa contribution à l'intérêt général parce qu'il s'agit de services indivisibles qui doivent faire l'objet d'un financement socialisé, par exemple des services environnementaux.

Si ces formes d'institutionnalisation que constituent l'entreprise commerciale et l'entreprise publique locale apparaissent logiques et prévisibles, une troisième forme d'institutionnalisation plus surprenante est fortement représentée dans les

<sup>163</sup> Cf. entre autres B. Eme, Insertion et économie solidaire, in B. Eme, J.L. Laville, Cohésion sociale et emploi, Desclée de Brouwer, 1994, pp. 157-194 ; B. Eme, J.L. Laville, « L'intégration sociale entre conditionnalité et inconditionnalité, Revue française des affaires sociales, n° 3.96, 1996 /

<sup>164</sup> Cf. D. Méda, Travail, emploi, activité: des redéfinitions en cours, op. cit. pp. 21-27.

<sup>165</sup> A. Lipietz, La société en sablier, op. cit., p. 267.

initiatives. Elle repose sur une hybridation de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires qui n'est pas seulement une modalité temporaire de fonctionnement liée à la construction de l'initiative mais qui s'impose comme une condition permanente d'équilibre de gestion. Le terme d'entreprise sociale se répand en Europe pour désigner cette forme d'institutionnalisation, dont le caractère entrepreneurial est articulé à une finalité sociale<sup>166</sup>. Les entreprises sociales peuvent s'avérer la solution appropriée dans le cas de services qui sont à la fois individuels et quasi-collectifs; autrement dit des services qui, au-delà des prestations rendues aux usagers directs produisent des bénéfices pour la collectivité: lutte contre les inégalités, contribution au lien social et à l'expression citoyenne. Dans cette acception, les entreprises sociales sont des entreprises qui intègrent dans leur fonctionnement la production de bénéfices pour la collectivité et produisent ainsi une utilité collective dans relever de l'intérêt général. L'insertion de populations en difficulté n'est donc qu'une des modalités possibles de cette utilité sociale ou écologique. Si leur utilité due au recrutement de personnes en insertion appelle, quand elle existe, des financements de postes de travail<sup>167</sup>, d'autres financements distincts doivent être affectés en raison de la nature de l'activité menée quand celle-ci a des conséquences positives pour la collectivité.

### **Tiers secteur et économie solidaire**

La singularité de toute initiative locale dont la dynamique provient d'une construction conjointe de l'offre et de la demande, la diversité des formes d'institutionnalisation et la variété des formes d'utilité d'entreprises sociales amènent à laisser ouverte la question de savoir s'il s'agit d'un tiers secteur. Certes la création d'un secteur peut être un moyen de hâter une reconnaissance des pratiques mais elle peut aussi figer des trajectoires et susciter des comportements opportunistes. Plus que d'un secteur, ne s'agirait-il pas alors d'un tiers système<sup>168</sup> ou d'une troisième approche<sup>169</sup>?

<sup>166</sup> C. Borzaga, A. Santuari (dir.), *Social Enterprises and New Employment in Europe*, Trentino, in co-operation with European Commission-DGV, CGM-Consorzio nazionale della cooperazione sociale, 1998.

<sup>167</sup> Et non des personnes parce que l'éviction des personnes non subventionnées est alors probable, A. Lipietz, *La société en sablier*, op. cit., p. 265.

<sup>168</sup> Selon la terminologie retenue par la Direction Générale V (Emploi) de la Commission européenne dans un appel d'offres en 1997.

<sup>169</sup> Cf. G. Aznar, *Le troisième secteur: 1 million d'emplois*, ronéo, p. 15.

Sans répondre de manière définitive à cette question, il est possible d'admettre que la crédibilité des entreprises sociales émane de leur inscription dans une perspective d'économie solidaire, c'est-à-dire de l'encastrement<sup>170</sup> d'activités économiques dans des finalités solidaires conçues en référence aux principes de justice et d'égalité. Il s'agit bien de réconcilier initiative et solidarité puisque des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité.

C'est d'ailleurs la perspective revendiquée par un certain nombre de réseaux associatifs qui se définissent comme des réseaux d'économie solidaire<sup>171</sup>. L'une des questions centrales qu'ils posent, en admettant que l'assimilation réductrice entre insertion et économie solidaire soit dépassée, porte sur la création d'institutions facilitant une hybridation des ressources alors que l'architecture institutionnelle héritée participe d'une focalisation sur les secteurs privé et public, niant qu'il puisse y avoir d'autres composantes de l'économie contemporaine.

### **3 Économie plurielle et renouvellement de l'action publique**

L'absence d'écoute de cette question est symptomatique. Beaucoup d'auteurs se retrouvent sur une commune difficulté à l'entendre. Ainsi, Méda s'interroge sur ce domaine d'activités mi-productives, mi-sociales dont les critères de rentabilité ne sont pas ceux du premier marché. "S'il est subventionné par les autres secteurs et que son unique vocation est de donner un revenu contre une utilité sociale, ne s'agit-il pas d'assistance déguisée?"<sup>172</sup> demande-t-elle. Pour y échapper, il faudrait que ces activités n'offrent aucune différence avec les emplois classiques, mais alors elles nécessitent juste une aide au démarrage<sup>173</sup>. En somme, si l'on refuse le

<sup>170</sup> Traduction française de la notion d'embeddedness introduite par K. Polanyi et reprise par M. Granovetter, cf. J.L. Laville, « Le renouveau de la sociologie économique », Cahiers Internationaux de Sociologie, Volume CIII - Sociologies économiques, Presses universitaires de France, Juillet-décembre 1997.

<sup>171</sup> Comme le montre le regroupement de réseaux nationaux dans l' « Inter-réseaux de l'économie solidaire ».

<sup>172</sup> D. Méda, Travail, emploi, activités: redéfinitions en cours, op. cit. pp. 25.

<sup>173</sup> Ibid., p. 23.

secteur d'insertion, il n'y aurait que des activités auto-financées à terme ou des services publics financés par un prélèvement sur les activités marchandes<sup>174</sup>. Partition comparable chez Castel et Schnapper: "c'est en effet à partir des gains de productivité du secteur concurrentiel que d'autres activités pourront être financées". C'est encore cette dépendance à l'égard des résultats de l'économie de marché qui est mentionnée pour le développement d'un secteur quaternaire d'activités libres et conviviales. L'économie marchande obéirait à une rationalité incontestable et grâce aux prélèvements effectués sur celle-ci, il serait possible de la cantonner pour laisser se développer spontanément à son côté des activités obéissant à de toutes autres règles.

Ces conceptualisations, chez des auteurs qui s'opposent tous au libéralisme débridé, prouvent la prégnance d'une représentation idéologique de l'économie selon laquelle seule l'économie de marché est productrice de richesses, conception qui inféode la création d'activités dans le service public ou le secteur quaternaire à la croissance marchande: "c'est l'efficacité du secteur concurrentiel qui permet de créer des emplois dans le secteur social"<sup>175</sup> ou qui permet de financer une allocation universelle rendant possible "un secteur de travail libre et d'intégration sociale par des activités socialisantes, par excellence"<sup>176</sup>.

Or cette représentation présente plusieurs implications contestables.

### **3.1 Croissance, redistribution et emploi: une nouvelle donne**

En premier lieu, cette représentation dominante induit une recherche de la croissance maximale. Or, on peut se demander quelle signification garde la référence à la croissance dans une économie où deux tiers des emplois se trouvent dans les services. Comme le dit Gadrey<sup>177</sup> les notions de productivité et de croissance sont liées à des mesures de performances mises au point dans l'industrie fordiste et on peut se demander si les pays occidentaux ne sont pas "à la recherche d'un développement après la croissance et d'outils intellectuels pour penser ce

<sup>174</sup> Comme elle le dit cf. ci-dessus, citation p. 307.

<sup>175</sup> D. Schnapper, op. cit., p. 81.

<sup>176</sup> J.M. Ferry, L'Allocation universelle, Paris: Les Éditions du Cerf, 1995.

<sup>177</sup> Dans son livre Services: la productivité en question, Desclée de Brouwer, Paris, 1996.

développement post-croissance”. L’optimisation du taux de croissance est une fuite en avant. Elle empêche une réflexion sur la croissance “soutenable” qui passe par l’évaluation de la composition de la croissance afin de déterminer si l’augmentation des chiffres globaux du produit national brut se traduit bien par une amélioration de la qualité de la vie. En somme, au lieu de s’en remettre aveuglément à la croissance, il convient plutôt d’étudier précisément les conséquences pour la société des formes contemporaines de celle-ci. S’il n’est pas question d’être contre la croissance, il faut bien voir aussi que l’une des limites de la conception dominante de l’économie est d’avoir érigé la croissance en dogme, ce qui invalide tout débat politique sur le contenu de cette croissance. Résister à la fois à la condamnation de la croissance et à sa sacralisation apparaît ainsi comme la première condition pour un dépassement de l’impuissance du politique.

En second lieu, la conceptualisation incriminée autonomise la question de l’emploi ou de la libre activité. Selon celle-ci, la crise pourrait être dépassée par le redéploiement des mécanismes de redistribution, qui suffirait à amplifier le service public ou à promouvoir des “activités familiales, conviviales, d’entraide, bénévoles” garantes d’ “une relation de générosité dans laquelle chacun prend l’autre inconditionnellement pour fin absolue”<sup>178</sup>. C’est oublier que les formes mêmes de la croissance marchande en investissant “la solitude et le contact humain” qui deviennent “les grands marchés de demain”<sup>179</sup> soulèvent des questions anthropologiques portant sur l’avenir des formes de vie commune. La croissance a historiquement contribué à rendre la vie quotidienne moins pénible et a favorisé l’affranchissement des dépendances liées à l’âge et au sexe. Mais cet apport était lié à l’existence en contrepoint de fortes institutions de socialisation (syndicats, familles, écoles, églises, ...) et d’une économie traditionnelle profondément encadrée dans la vie sociale car la production y était tournée vers le groupe familial, ce qui relativisait la dimension marchande en l’infléchissant à partir de relations personnelles.

<sup>178</sup> A. Gorz, *Métamorphoses du travail: quête du sens*, op. cit., p. 209.

<sup>179</sup> Selon l’expression de M. Godet, op. cit., p. 289.



Aujourd'hui comme hier, pour que l'émancipation inhérente à l'économie marchande<sup>180</sup> ne se convertisse pas en un individualisme négatif<sup>181</sup> qui pénalise les plus faibles, la société doit fournir des opportunités de relations sociales primaires<sup>182</sup> stables; même si elles peuvent perpétuer des dominations, la sécurité que procurent ces relations rend possible une individuation qui ne soit pas rupture du lien social mais capacité d'élargissement des formes choisies du lien social. A cet égard, la fragmentation de l'ensemble institutionnel et la marginalisation de l'économie traditionnelle, auxquelles s'ajoute la recherche par les grandes entreprises des nouveaux marchés de la vie quotidienne, rendent difficiles le maintien de formes de socialisation non marchandes. C'est cette question que doivent affronter les politiques publiques parce qu'il serait naïf de laisser se développer un marché dans les services aux personnes pour ensuite se plaindre du délitement du lien social et du manque d'appétence pour l'engagement public. C'est aussi la marchandisation de la vie sociale qui entretient le retrait dans la sphère privée et l'indifférence vis-à-vis de la politique.

L'alternative dans les services relationnels est entre une stratégie purement consumériste où les pouvoirs publics accélèrent l'entrée des grandes entreprises dans ces champs d'activité et une stratégie de soutien aux initiatives locales où ces services sont mobilisés "pour développer ou créer des institutions favorisant l'autonomie et la participation sociale"<sup>183</sup>. Quel que soit le terme de l'alternative privilégié par les politiques publiques, il en résultera des emplois mais la dynamique sociale de création de ces emplois sera tout-à-fait différente. Par l'irruption de groupes privés et par le foisonnement d'initiatives locales, les services relationnels ont connu, pendant la période récente, ces deux formes de développement et ce

<sup>180</sup> Qui dispense de la pesanteur des rapports sociaux basés sur le don ou la gratuité, cf. G. Simmel, *Philosophie de l'argent*, Presses universitaires de France, Paris, 1987, (traduction française).

<sup>181</sup> La notion d'individualisme négatif est développée par R. Castel, *Métamorphoses de la question sociale*, op. cit., pp. 463-469.

<sup>182</sup> Alain Caillé et Jacques Godbout parlent de « socialité primaire » représentant « le lien réel, symbolique ou imaginaire dans lequel les personnes entrent en interaction directe », soit dans une perspective phénoménologique « l'espace concret de la subjectivité » ; J. Godbout, A. Caillé, *L'esprit du don*, La Découverte, Paris, 1992, p. 197.

<sup>183</sup> S. Juan, « Les segmentations symboliques instituées et vécues », in Gauthier (ed.) *Aux frontières du social: l'exclu*, L'Harmattan, Paris, 1997.

sont les modalités de la régulation publique qui déterminent en grande partie leurs devenirs respectifs<sup>184</sup>.

La réalité de ce dilemme souligne le caractère factice des options en faveur du service public quand elles avancent que la progression du service public dans ce domaine ne pose aucun problème<sup>185</sup>. Qu'on le déplore ou qu'on l'approuve la limitation du service public est la règle dans l'ensemble des pays développés et la volonté de le relégitimer est purement incantatoire si elle n'est pas articulée à une ouverture vers les initiatives locales. Par contre, comme le montrent certains exemples nationaux, la reconnaissance des initiatives locales peut contribuer au renouvellement de l'action publique. Elle peut rénover l'approche "de la place de chacun et de chacune dans l'organisation urbaine, de l'utilité sociale fondée sur l'engagement dans la vie de la cité et du développement d'activités d'intérêt collectif, constituant ce qu'on appelle l'économie solidaire. [...] Si certains des besoins collectifs relèvent nécessairement de la responsabilité de l'État ou des collectivités locales, d'autres pourraient utilement être pris en charge par les habitants. Mais cela suppose certainement que soient dégagées des marges de liberté pour l'initiative individuelle et collective, sans remettre en cause la garantie des droits essentiels pour chacun"<sup>186</sup>.

L'ensemble des services relationnels n'est plus alors considéré comme devant relever du service public, ce sont des débats au sein de l'espace public qui décident de leur répartition entre services publics, entreprises locales et entreprises sociales (associations, coopérative, ...); ces trois formules sont selon les services plus ou moins aptes à formuler des solutions qui s'éloignent des perspectives fonctionnelles et déterritorialisées des grands opérateurs privés à but lucratif.

Les plaidoyers pour le secteur quaternaire et pour des activités "assumées de manière bénévole dans le cadre des réseaux d'aide mutuelle"<sup>187</sup> ont pour premier souci d'échapper à cette prégnance de la rationalité fonctionnelle. Leur tendance commune est de désigner l'ensemble associatif comme la référence pour le temps libéré du travail dans lequel l'individu peut accéder à une production de soi. Mais

<sup>184</sup> D'autant plus que, comme il a été indiqué, les services relationnels ne peuvent tabler sur des gains de productivité importants.

<sup>185</sup> Voir les contributions citées de T. Coutrot et F. Lefresne.

<sup>186</sup> Discours de L. Jospin, Premier Ministre à l'occasion de l'installation du Conseil national des villes, 25 juin 1998, Paris.

<sup>187</sup> A. Gorz, *Métamorphose du travail: quête du sens*, op. cit., p. 180.

les constats empiriques ne paraissent pas en mesure de confirmer cette conceptualisation qui repose sur l'identification d'une "essence" associative<sup>188</sup>.

D'une part, la malléabilité de la forme associative suscite une interrogation sur la confusion entre association et sphère hors travail. Si les services relationnels revêtent une forte dimension affective parce qu'ils entrent dans l'intimité des personnes concernées, les acteurs associatifs ne les ont pas pour autant consolidés en ne mobilisant que les registres de la convivialité et de la gratuité. Toute assimilation entre association et temps libre hors travail salarié apparaît réductrice si l'on regarde le passé puisque les associations ont été successivement les structures innovatrices à travers lesquelles s'est amorcé un mouvement de création d'emplois dans les services sociaux, puis les espaces dans lesquels se sont exprimées des réactions contre l'emprise qu'exerçaient sur les usagers ces services, y compris du fait des formes de la professionnalisation antérieure. D'ailleurs, la reconstitution des parcours d'initiatives locales situe plus la spécificité des associations dans l'articulation entre travail rémunéré et travail non rémunéré que dans le maintien d'une sphère hors travail intangible.

D'autre part, les services relationnels n'apparaissent pas comme un domaine réservé aux associations, dans lequel le type de prestations appellerait forcément une organisation associative. Au contraire, la tendance dominante est à une concurrence accrue. La période se caractérise plus par une diversification des prestataires que par la confortation d'un monopole associatif. Les associations peuvent donc difficilement être désignées comme relevant d'un secteur particulier puisqu'elles coexistent avec d'autres prestataires privés et publics dans les champs d'activité où elles sont présentes. Comme le champ des services sociaux n'apparaît pas réservé aux associations puisqu'au contraire, l'intérêt des grandes entreprises pour ceux-ci constitue une donnée majeure, on perçoit mal comment il serait possible d'éviter la stigmatisation des associations si l'engagement en leur sein ne donnait droit qu'à un revenu social alors que dans les mêmes activités, des entreprises privées créeraient des emplois. Autrement dit, le postulat selon lequel les associations échapperaient, par l'originalité des rapports sociaux qu'elles génèrent, au domaine de l'emploi salarié pourrait se convertir, en situation de concurrence, en un désavantage comparatif pour le futur.

<sup>188</sup> Comme chez Roger Sue pour qui les services relationnels correspondent à « l'espace naturel des associations », R. Sue, *La richesse des hommes*, Editions Odile Jacob, 1997.

Sous la pression de ces contingences externes, le mouvement interne aux associations traduit d'ailleurs moins la volonté de préservation d'un espace autonome que la tentative de promotion d'un débat sur les combinaisons pertinentes entre autonomie et hétéronomie mené par les acteurs sociaux impliqués. Au regard des métamorphoses associatives, "la séparation nette entre la sphère de l'hétéronomie et la sphère de l'autonomie pose problème théoriquement et pratiquement"<sup>189</sup>. On touche à la différence majeure entre la conception de Gorz ou Méda et celle de l'économie solidaire. Dans la première, l'existence de registres d'expression humaine différents, comme l'économie ou la politique, induit une réflexion dans laquelle les espaces sociaux dans lesquels ces registres se déploient sont dissociés alors que chez les seconds le repérage de ces registres ne conduit pas à une catégorisation des expériences vécues, d'où l'accent mis sur la notion d'hybridation. En tout cas, les changements associatifs ne semblent pas confirmer le postulat d'une sphère close de l'expression personnelle et de l'individualisation, échappant à l'emprise des déterminismes sociaux, qui gouverne la théorisation de Gorz<sup>190</sup>.

### 3.2 Du couple marché-État à l'économie plurielle

S'en remettre à la redistribution pour surmonter la "crise", que ce soit par l'agrandissement du service public ou la création d'une allocation universelle, c'est en fait en rester à une version restrictive de l'économie dans laquelle les progrès sociaux sont indexés sur les résultats de l'économie marchande. Cette croyance est finalement commune à bien des libéraux et des socio-démocrates bien qu'ils en tirent des conclusions souvent contradictoires. Comme on vient de le voir, elle ne peut que se traduire par des effets pervers: fétichisation de la croyance; segmentation entre les problèmes d'emploi, de cohésion sociale et de citoyenneté engendrant des réponses fonctionnelles impuissantes à s'attaquer aux pathologies des mondes vécus<sup>191</sup>.

<sup>189</sup> Comme de dit B. Eme, op. cit., p. 251, se référer aussi à l'ensemble de son chapitre « L'inconditionnalité d'un agir ensemble non institué », pp. 250-252.

<sup>190</sup> Cf. la récapitulation d'un demi-siècle de développement des services de proximité, J.L. Laville, Associations et activités économiques: l'exemple des services de proximité, La Revue du MAUSS, semestrielle, Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif, n° 11, 1er semestre 1998, pp. 178-208.

<sup>191</sup> Comme il est démontré dans l'ouvrage collectif H. Defalvard, V. Guienne (dir.), Le partage du travail, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, voir en particulier les contributions de B. Eme et V. Guienne.

Pour ne pas les reproduire, il s'avère nécessaire de dépasser cette vision tronquée et d'adopter une définition plus extensive de l'économie qui distingue trois pôles.

- L'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la production des biens et services est effectuée à partir de la motivation de l'intérêt matériel et la distribution des biens et services est confiée au marché qui permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix. La relation entre offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt qui autorise une autonomisation par rapport aux autres relations sociales non marchandes.
- L'économie non marchande correspond à l'économie dans laquelle la production et la distribution des biens et services sont confiées à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social. Un autre principe économique que le marché, la redistribution, est mobilisé pour conférer aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés. Le service public se définit ainsi par une prestation de biens ou services revêtant une dimension de redistribution (des riches vers les pauvres, des actifs vers les inactifs,...) dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique<sup>192</sup>.
- L'économie non monétaire correspond à l'économie dans laquelle la production et la distribution des biens et services sont confiées à la réciprocité et à l'administration domestique. La réciprocité correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. Elle constitue un principe d'action économique original fondé sur le don comme fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation à travers laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté. En effet le donataire est incité à rendre mais il n'est pas soumis pour ce faire à une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Le don n'est par conséquent pas synonyme d'altruisme et de gratuité, il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt. Par contre le cycle de la réciprocité s'oppose à

<sup>192</sup> Comme le souligne P. Strobel, service public, fin de siècle in C. Gremion (dir.), Modernisation des services publics, Commissariat général du plan, Ministère de la recherche, La documentation française, Paris, 1995.

l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir et il se distingue de l'échange redistributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central. Enfin, le principe de l'administration domestique consiste à produire pour son propre usage, à pourvoir aux besoins de son groupe d'appartenance "naturel". En quelque sorte, l'économie domestique peut être considérée comme le fruit d'une forme de réciprocité limitée au groupe familial.

La mise en évidence de ces trois pôles préserve de toute mystification de l'économie de marché et aide à reconstituer la complexité des formes de production et de circulation des richesses. Elle met à jour entre autres que l'économie marchande s'est construite sur un ordre patriarcal, 80 % des activités de soins aux personnes continuant à être réalisées par les femmes dans une économie domestique ignorée par les statistiques. La mesure de ce travail non rémunéré est une condition indispensable pour qu'il puisse être moins élastique, moins inégalement réparti et que la contribution des femmes aux infrastructures de la société soit appréciée à sa juste valeur. En effet, loin d'être les seules créatrices de richesses, les entreprises bénéficient de multiples apprentissages effectués par leur main-d'oeuvre dans le cadre de l'économie domestique. Elles héritent ainsi d'un capital social<sup>193</sup>, c'est-à-dire de ressources symboliques et culturelles d'autant plus fortes que les relations personnalisées dans la famille et le voisinage ont été riches.

Si l'économie marchande est tributaire de l'économie non monétaire, le processus de tertiairisation des activités de production accentue aussi l'interdépendance entre économies marchande et non marchande. L'importance grandissante des relations de service, qui dépasse de loin le seul secteur tertiaire, rend déterminant le niveau d'investissement immatériel<sup>194</sup> dont une partie non négligeable relève de la collectivité publique. La qualité de l'enseignement scolaire et universitaire autant que la formation continue, la fiabilité des réseaux d'échanges intellectuels deviennent des atouts pour la compétitivité. De plus, l'économie marchande prélève largement sur la redistribution. Par exemple, il a été amplement démontré que l'agriculture productiviste est la plus subventionnée à tel point que, selon la

<sup>193</sup> Pour reprendre les termes de R.D. Putnam, *Making Democracy Work: Civil Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

<sup>194</sup> Défini comme l'ensemble des dépenses pour des prestations humaines et intellectuelles ; cf. C. Afriat, P. Caspar, *L'investissement intellectuel, Essai sur l'économie de l'immatériel*, Economica, Paris, 1988 ; voir aussi P. Combemale, INSEE Ecoflash, 22 octobre 1987.

Commission européenne, le quart des propriétés agricoles - les plus performantes, les plus modernes et les plus riches - draine les trois quarts des subventions.

L'opposition entre économies non marchande et marchande relève par conséquent plus de la rhétorique que des faits, d'autant que les entreprises à forte valeur ajoutée pèsent aussi sur la collectivité à travers les investissements et les commandes publics, les prêts préférentiels et que les grandes industries (aéronautique, automobile, sidérurgie...) sont largement dépendantes de choix politiques et de logiques de puissance des États. En outre, l'économie non marchande ne saurait être analysée seulement en termes de ponction sur l'économie marchande. Elle constitue aussi un soutien à la consommation non négligeable: en France, 12 à 13 millions de personnes échappent à la pauvreté en recevant près de 180 milliards de prestations sociales, 7 à 8 millions de personnes vivent grâce à des revenus minimaux garantis. Plus largement, 45% des résidents adultes en France métropolitaine échappent à la pauvreté grâce aux ressources qui proviennent de la protection sociale<sup>195</sup>.

Comme le dit P. Veltz, "l'économie marchande avancée ne peut fonctionner, dans la réalité, qu'en mobilisant toutes sortes de ressources sociales non marchandes. Elle s'appuie évidemment sur une accumulation énorme d'infrastructures collectives matérielles et immatérielles (équipements physiques, formation, santé, etc.): accumulation qui est souvent "oubliée" par les acteurs privés dans nos pays, mais dont ils redécouvrent l'importance décisive, par différence, dans les zones où ces supports socialisés sont déficients. Mais l'économie moderne mobilise également en profondeur de multiples formes de ressources locales qui facilitent la convergence des actions et des représentations. C'est là que le territoire, réservoir de compétences, de confiance entre les acteurs, permettant de démultiplier les apprentissages, retrouve tout son rôle" <sup>196</sup>.

En résumé, la représentation de l'économie de marché, seule source de prospérité pour l'ensemble de la société qui vit à ses dépens, ne peut être sérieusement défendue, dès lors que l'on procède à une analyse empirique des flux économiques. La réflexion sur le travail gagne à s'inscrire dans une perspective plus réaliste et moins idéologique que celle de l'économie de marché: celle d'une économie

<sup>195</sup> Pour ne rappeler que quelques chiffres parmi ceux cités par P. Rosanvallon, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris: Le Seuil, 1995, pp. 107-108.

<sup>196</sup> P. Veltz, "La mondialisation: de quoi parle-t-on?", *Etudes pour une région, Région Nord-Pas de Calais, Conseil régional n° 2 janvier 1998*

avec marché, autrement dit d'une économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien l'unique productrice de richesses<sup>197</sup>. Sans induire ni sous-estimation du rôle de l'économie de marché, ni fausse symétrie entre les trois pôles économiques, il est possible de faire l'hypothèse que les combinaisons entre ces pôles constituent des constructions politiques évoluant selon les périodes socio-historiques.

Dans cette optique d'économie plurielle, l'économie solidaire peut apparaître comme une économie qui ne soit pas dépendante des performances de l'économie marchande. Elle peut être perçue comme participant de la création de richesses et d'une répartition plus équitable de celles-ci, tout en générant des articulations entre pôles qui ne s'appuient pas sur les dépendances inhérentes à l'économie domestique mais partent d'un engagement volontaire dans l'espace public autour d'enjeux liés à la vie quotidienne. Des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité. L'économie solidaire peut de la sorte revitaliser le lien politique et consolider le tissu social tout en créant des emplois mais elle ne saurait être instrumentalisée au profit de l'emploi sans perdre sa substance. Sa vocation n'est pas de devenir le remède au chômage, elle est plutôt d'autoriser des rapports entre travail rémunéré et bénévole dans un cadre qui fait des usagers, des travailleurs et des volontaires les parties prenantes de services conçus collectivement.

### **3.3 Un changement dans les modalités de l'action publique**

L'approche de l'économie plurielle, en se démarquant des simplismes symétriques des tenants de l'initiative obnubilés par les "gisements d'emplois à exploiter" et des tenants du partage trop confiants en les capacités distributives de l'Etat, oeuvre à la recherche de solutions qui réconcilient ces deux logiques de l'initiative et du partage au lieu de souligner leur soi-disant antagonisme. Aucune des deux n'étant capable de relever le défi du chômage, c'est bien leur imbrication qui s'avère déterminante pour le futur du travail et peut être recherchée en couplant réduction collective du temps de travail et économie solidaire.

<sup>197</sup> cf. R. Passet, Les voies d'une économie plurielle, Transversales Sciences Culture, Numéro spécial, L'Alternative, 32, mars-avril, 1995.



La réduction du temps de travail est aussi nécessaire qu'insuffisante à elle seule. Toutes les estimations macro-économiques disponibles montrent qu'elle ne saurait restaurer le plein emploi<sup>198</sup>. Quant aux recherches économiques et sociologiques plus attentives aux expériences de réduction du temps de travail, elles nous disent les résistances des salariés fréquemment pris dans l'engrenage de la consommation, voire de l'endettement, et le déversement du temps "libéré" dans la sphère domestique et la vie familiale<sup>199</sup>. Puisque la réduction du temps de travail, pour toutes ces raisons, n'est pas une revendication pressante et qu'elle n'assure pas non plus un engagement accru dans l'espace public ou associatif, son effet sur la société dépend des changements concomitants. D'où l'importance de s'attaquer parallèlement à une véritable élaboration collective de nouveaux services pour ne pas faire perdurer des politiques toutes entières tournées vers un hypothétique gain à court terme en emplois qui n'ont pas discerné l'ensemble des questions posées par ces services dans une recomposition des temps sociaux. A cet égard, la société est en avance sur les représentations de bien des technocrates puisqu'elle a réussi à engendrer des initiatives qui contribuent à la fois à la socialisation, c'est-à-dire au renforcement de réseaux sociaux d'échanges et d'actions en commun et à la création d'emplois, c'est-à-dire à la définition de nouvelles professions susceptibles de répondre aux "besoins sociaux" non satisfaits.

Si de telles démarches qui se retrouvent dans la perspective de l'économie solidaire étaient vraiment encouragées par les pouvoirs publics d'une façon qui soit à la hauteur des enjeux, elles seraient de nature à répondre aux deux questions laissées en suspens par la réduction du temps de travail: proposer des formes d'engagement public hors du travail rémunéré et permettre le redéploiement partiel de l'emploi dans de nouvelles activités. La complémentarité entre réduction du temps de travail et économie solidaire n'est toutefois perceptible que si l'économie n'est plus considérée comme autonome mais qu'elle fait l'objet d'un questionnement politique en termes d'économie plurielle.

Ce changement de fond implique en outre un changement de forme. Alors que trop de propositions laissent penser que l'impulsion publique peut vaincre le

<sup>198</sup> A titre d'illustration, le scénario "très optimiste" du Ministère de l'économie et des finances prévoit de 380.000 à 510.000 créations d'emplois suite à la loi de 1998 sur la réduction du temps de travail en France.

<sup>199</sup> D. Anxo, J.Y. Boulin, M. Lallement, G. Lefèvre, R. Silvera, Partage du travail et mode de vie des salariés, comparaison France-Suède, SET-METIS, CNRS, Paris I, Miméo, oct. 1997.

chômage grâce à de nouvelles mesures<sup>200</sup>, la réduction du temps de travail et l'essor de l'économie solidaire supposent qu'il y ait un arrimage entre des réseaux de la société civile et une action publique renouvelée. Si les pouvoirs publics ne peuvent nourrir l'illusion d'inventer des réseaux dans la société civile, ils peuvent promouvoir, conforter et élargir les actions collectives de ceux-ci par des incitations et des régulations appropriées. Comme le montrent certaines avancées, à partir du moment où de nouveaux textes législatifs et réglementaires ne sont pas en mesure de décréter la fin du chômage l'action publique doit se donner une stratégie transversale qui privilégie<sup>201</sup>:

- “les effets de réseaux, de synergie, les actions collectives”;
- “l'ingénierie, l'apprentissage, le conseil et le suivi de projets”;
- “des objectifs d'emplois “durables”, même lorsqu'on s'appuie sur des mesures nationales d'insertion”<sup>202</sup>.

“La création et le développement d'activités ont d'autant plus de chances d'aboutir à des emplois de qualité qu'existent des réseaux de liens sociaux et de soutien réciproque entre acteurs concernés, des modes de partage des savoirs. Et inversement, les expériences de partage du travail, tout comme les programmes de l'économie solidaire, sont de toute évidence des projets novateurs complexes exigeant initiative, prise de risque, compétences économiques et gestionnaires, esprit d'entreprise”<sup>203</sup>. Le temps n'est plus où des experts vertueux pouvaient définir la voie royale de la cohésion sociale et de l'emploi, la société a changé et elle demande sur le fond et la forme une autre action publique. Si des axes rassembleurs comme la réduction du temps de travail ou le développement de l'économie solidaire peuvent être dégagés, leurs modalités ne peuvent être définies qu'en organisant de

<sup>200</sup> Par exemple, celles portant sur la baisse des coûts salariaux examinés plus haut.

<sup>201</sup> Telles les Assises régionales pour l'emploi et le travail, organisées par le Conseil Régional de la Région Nord-Pas de Calais qui ont réuni plus d'un millier de participants entre septembre 1994 et janvier 1995 enclenchant une dynamique de dialogue pour déboucher à partir de 1996 sur une expérience de politique régionale de l'emploi innovatrice.

<sup>202</sup> Pour reprendre les principes de l'action énoncés par J. Gadrey, « Croissance ou partage? Deux logiques à réconcilier », op. cit., p. 85.

<sup>203</sup> J. Gadrey, *ibid*, p. 83.

nouvelles formes de débat public à propos de l'emploi, du travail, de la vie en société. C'est en générant de nouveaux espaces publics pour parler comme Habermas ou en augmentant la capacité auto-réflexive de la société pour parler comme Giddens que l'on peut à la fois désamorcer les angoisses, liées aux mutations et trouver de nouvelles "règles du jeu". C'est peut-être la conclusion qui peut être tirée des échanges sur le futur du travail en France.

# Reports from The Welfare Society in the 21<sup>st</sup> Century

All Publications may be ordered from Fafo, P. O. box 2947 Tøyen N-0608 Oslo.  
Telephone 22 08 86 00, Fax 22 08 87 00. E-mail [publication@fafo.no](mailto:publication@fafo.no)

Ove Langeland (ed.), Torkel Bjørnskau, Hilde Lorentzen and  
Axel West Pedersen

## Mellom frihet og fellesskap. Det 21. århundrets velferdssamfunn

Fafo-rapport 270. Fafo/Tiden. Kr. 348,-

- 1 Jon Erik Dølvik: Farvel solidaritet?. Internasjonale utfordringer for den norske arbeidslivsmodellen. Fafo-rapport 271. 60 sider. Kr 91,-
- 2 Victor D. Norman: Globalisering Betingelser for lønnsom næringsdrift og sysselsetting i Norge. Fafo-rapport 272. 26 sider. Kr 74,-
- 3 Steinar Holden: Frie kapitalkrefter. Noen konsekvenser for nasjonal økonomisk-politisk styring. Fafo-rapport 273. 30 sider. Kr 79,-
- 4 Alexander Wright Cappelen: Globalisering Utfordringer for norsk skatte- og fordelingspolitikk. Fafo-rapport 274. 30 sider. Kr 77,-
- 5 Morten Bøås: Norsk miljø- og ressurspolitikk mot tusenårsskiftet. Fafo-rapport 275. 48 sider. Kr 86,-
- 6 Keith Smith: Økonomisk vekst og «lavteknologi». Aktuelle spørsmålsstillinger for Norge. Fafo-rapport 276. 28 sider. Kr 75,-
- 7 Knut Arild Larsen: Utdanningsbasert kompetanse i dagens og morgendagens arbeidsmarked. Fafo-rapport 277. 40 sider. Kr 83,-
- 8 Lars-Henrik Johansen: Bak de store ord. Sammenlikninger av etter- og videreutdanning mellom bransjer og internasjonalt. Fafo-rapport 278. 132 sider. Kr 135,-
- 9 Per Kleppe: Solidaritetsalternativet - fortid og framtid. Fafo-rapport 279. 40 sider. Kr 82,-
- 10 Per Kleppe: Arbeidslinjen og de svake gruppene på arbeidsmarkedet. Fafo-rapport 280. 74 sider. Kr 107,-
- 11 Trond Petersen: Kjønnsspørsmålet. Hvor står vi i arbeidslivet. Fafo-rapport 281. 47 sider. Kr 83,-
- 12 Gunn Birkelund: Deltidsarbeid. Fafo-rapport 282. 36 sider. Kr 79,-
- 13 Jean Louis Laville: Arbeidets framtid. Den franske debatten. Fafo-rapport 283. 70 sider. Kr 91,-
- 14 Gerhard Bosch: Differensiering og fleksibilisering av arbeidstiden. På leting etter et nytt arbeidstidsparadigme. Fafo-rapport 284. 48 sider. Kr 83,-
- 15 Ove Langeland og Reid J. Stene: Holdninger til arbeid, lønn og fagbevegelse. Resultater fra en spørreundersøkelse. Fafo-rapport 285. 48 sider. Kr 83,-
- 16 Eli Feiring: Er noen fordelingsprinsipper mer rettferdige enn andre?. Fafo-rapport 286. 36 sider. Kr 77,-
- 17 Eli Feiring: Beskrive for å vurdere?. Om evaluering av fordelingsordningers verdigrunnlag. Fafo-rapport 287. 32 sider. Kr 75,-
- 18 Lars Fjell Hansson: Man skal ikke plage andre.... Om grenser for offentlig maktutøvelse for å redusere skader og død. Fafo-rapport 288. 70 sider. Kr 100,-

- 19 Kristin Hoff: Rettferdig skattlegging. En analyse av det normative grunnlaget for rettferdig fordeling av skattebyrden. Fafo-rapport 289. 112 sider. Kr 126,-
- 20 Kristin Hoff: Rettferdighet og effektivitet i det norske skattesystemet. Fafo-rapport 290. 44 sider. Kr 85,-
- 21 Hilde Lorentzen og Reid J. Stene: Holdninger og deltakelse i nærmiljø og organisasjonsliv. Resultater fra en spørreundersøkelse. Fafo-rapport 291. 47 sider. Kr 83,-
- 22 Espen Dahl: Solidaritet og velferd. Grunnlaget for oppslutning om velferdsstaten. Fafo-rapport 292. 62 sider. Kr 96,-
- 23 Espen Dahl: Hvor går helsevesenet?. Om likhet og effektivitet i norsk helsetjeneste. Fafo-rapport 293. 44 sider. Kr 82,-
- 24 Espen Dahl og Gunn Birkelund: Sysselsetting, klasse og helse 1980–1995. En analyse av fem norske levekårsundersøkelser. Fafo-rapport 294. 44 sider. Kr 79,-
- 25 Kåre Hagen: Den nordiske velferdsstaten. Museumsgjenstand eller bærekraftig samfunnsmodell?. Fafo-rapport 295. 47 sider. Kr 83,-
- 26 Kåre Hagen: Utviklingen i de skandinaviske velferdsstater. Fra krise til konsolidering?. Fafo-rapport 296. 47 sider. Kr 83,-
- 27 Per Kleppe: Bedre tjenesteyting i kommunene?. Fafo-rapport 297. 72 sider. Kr 100,-
- 28 Heidi Gautun: Endringer i familieomsorgen til eldre?. Fafo-rapport 298. 82 sider. Kr 103,-
- 29 Neil Gilbert: Selvhjelpsstaten. Et nytt paradigme for sosial trygghet. Fafo-rapport 299. 36 sider. Kr 75,-
- 30 Torkel Bjørnskau og Reid J. Stene: Holdninger til helse- og omsorgstjenester. Resultater fra en spørreundersøkelse. Fafo-rapport 300. 41 sider. Kr 79,-
- 31 Gunn Birkelund: Marginalisering i en velferdsstat. Fafo-rapport 301. 30 sider. Kr 75,-
- 32 Aksel Hatland: Nordisk alderspensjon under ombygging. Fafo-rapport 302. 32 sider. Kr 74,-
- 33 Tone Fløtten: Fattigdom i Norge. Problem eller bagatell?. Fafo-rapport 303. 114 sider. Kr 125,-
- 34 Anne Britt Djuve: Etniske minoriteter og de nordiske velferdsstatene. Fafo-rapport 304. 46 sider. Kr 86,-
- 35 Jardar E. Flaa og Axel W Pedersen: Holdninger til ulikhet, pensjon og trygd. Resultater fra en spørreundersøkelse. Fafo-rapport 305. 60 sider. Kr 91,-
- 36 Jon Erik Dølvik og Torgeir Stokke: Den norske forhandlingsmodellen. Et tilbakeblikk. Fafo-rapport 306. 46 sider. Kr 88,-
- 37 Keith Smith: Economic growth and "low-tech" industries. Issues for Norway. Fafo-rapport 307. 37 sider. Kr 77,- (Norsk utg. nr. 6)
- 38 Gunn Birkelund: Part-time work in a welfare state. Fafo-rapport 308. 30 sider. Kr 73,- (Norsk utg. nr. 12)
- 39 Jean Louis Laville: The future of work. The debate in France. Fafo-rapport 309. 80 sider. Kr 103,- (Norsk utg. nr. 13)
- 40 Jean Louis Laville: Le futur du travail. Le debat Francais. Fafo-rapport 310. 80 sider. Kr 103,- (Norsk utg. nr. 13)
- 41 Gerhard Bosch: Differenzierung und Flexibilisierung der Arbeitszeit. Die schwierige Suche nach einem neuen Arbeitszeitparadigma. Fafo-rapport 311. 67 sider. Kr 95,- (Norsk utg. nr. 14)
- 42 Neil Gilbert: The Enabling State. An Emerging Paradigm for Social Protection. Fafo-rapport 312. 35 sider. Kr 76,- (Norsk utg. nr. 29)
- 43 Bernard Enjolras: Labour-market regulation and economic performance. A review. Fafo-rapport 313. 44 sider. Kr 82,-
- 44 Bernard Enjolras: Welfare state and disincentives effects. Theoretical perspectives. Fafo-rapport 314. 51 sider. Kr 86,-





Jean-Louis Laville  
**Le futur du travail**  
Le débat Français

est l'un des rapports de la série issue du projet La société de bien-être au XXI<sup>e</sup> siècle. Cette série couvre une grande variété de sujets sur les conditions de vie et l'État-providence, et est basée sur les contributions des chercheurs en Norvège et à l'étranger. Les thèmes clés sont les suivants :

**monde du travail** : mondialisation, développement économique et emploi ; ressources humaines, formation professionnelle continue et sa reconversion ; collaboration corporative;

**vie quotidienne** : famille, communautés locales, associations à but non lucratif ; normes, attitudes et valeurs ;

**services sociaux** : santé, soins et sécurité sociale, privatisation ;

**prestations sociales** : pensions, garantie des revenus, inégalités et pauvreté.



**Fafo**

Institute for Applied Social Research  
Borggata 2B/P.O. box 2947 Tøyen  
N-0608 Oslo  
<http://www.fafo.no>

La société de bien-être au XXI<sup>e</sup> siècle 40  
Fafo-report 310  
ISBN 82-7422-287-3